

RAPPORT ANNUEL

2000

Annual Report



Table des matières

Table of Contents

4	Régions <i>Regions</i>
6	Jean-Michel LeMétayer, France <i>Jean-Michel LeMétayer, France</i>
8	Faits saillants 2000 <i>Highlights – 2000</i>
10	Message du président <i>Message from the Chairman</i>
12	Conseil d'administration et structure organisationnelle <i>Board of Directors and Organization Chart</i>
14	Politique laitière nationale <i>National Dairy Policy</i>
16	Mise en marché du lait <i>Milk Marketing</i>
18	Michael Lambert, Angleterre <i>Michael Lambert, England</i>
20	Transport du lait <i>Milk Transportation</i>
23	Contingentement <i>Quota</i>
26	Contrôle de la qualité <i>Quality Control</i>
28	Contrôle du volume et de la composition <i>Volume and Composition Control</i>
30	Finances et administration <i>Finance and Administration</i>
32	Carlos Chiavassa, Argentine <i>Carlos Chiavassa, Argentina</i>
34	Technologie et information de gestion <i>Technology and Management Information</i>
35	Recherche économique <i>Economic Studies</i>
38	Formation et information <i>Training and Information</i>
40	Publicité et promotion <i>Advertising and Promotion</i>
43	États financiers <i>Financial Statements</i>

Régions

Regions

1 ESTRIE

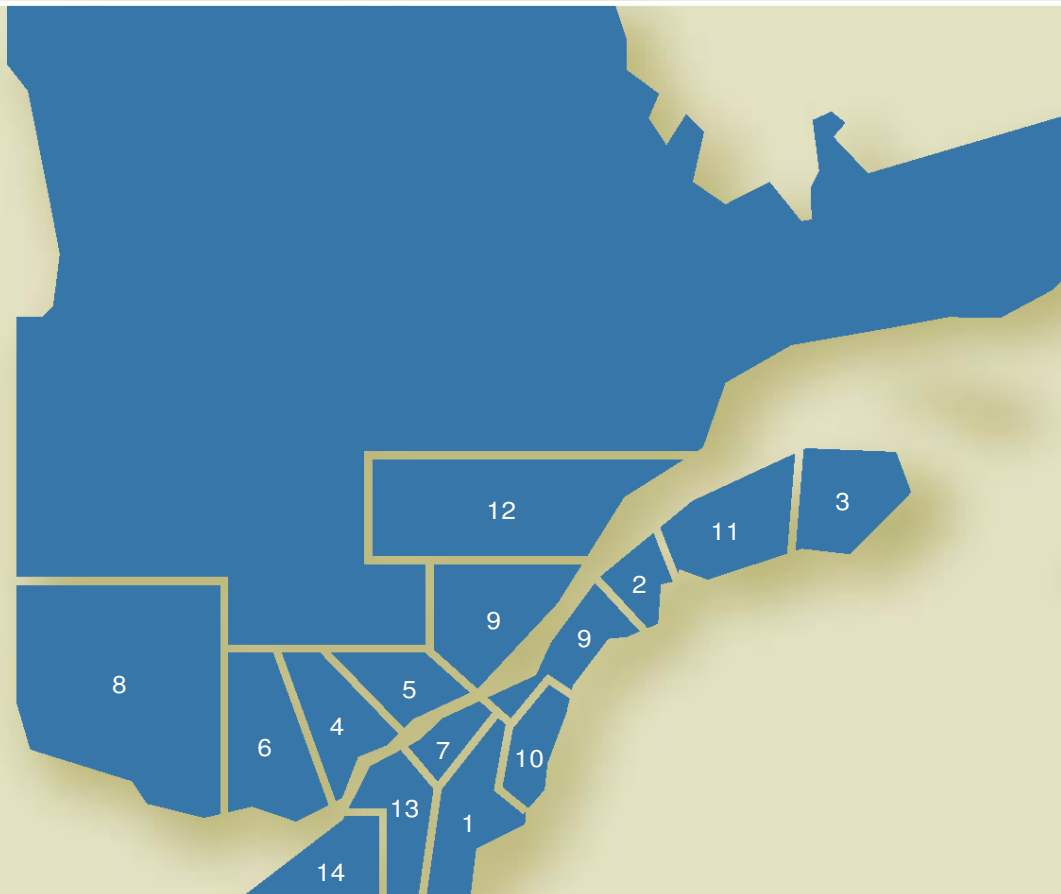
* *Mariane Paré*

4300, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A6
Téléphone: (819) 346-8905
Télécopieur: (819) 346-2533
Courriel: estrfplq@upa.qc.ca

2 CÔTE-DU-SUD

* *Isabelle Desrosiers*

1120, 6^e Avenue, C.P. 100
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Téléphone: (418) 856-3044
Télécopieur: (418) 856-5199
Courriel: cdusfplq@upa.qc.ca



3 GASPÉSIE

* *Charles-Edmond Landry*

172, boul. Perron Est, C.P. 9
Caps-Noirs (Québec)
G0C 1C0
Téléphone: (418) 392-4466
Télécopieur: (418) 392-4862
Courriel: gaspfplq@upa.qc.ca

4 LANAUDIÈRE

* *Nathalie Michaud*

110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
J6E 6A5
Téléphone: (450) 753-7486
Télécopieur: (450) 759-7610
Courriel: lanafplq@upa.qc.ca

5 MAURICIE

* *Réjean Gervais*

230, rue Vachon
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 8Y2
Téléphone: (819) 378-4033
Télécopieur: (819) 371-2712
Courriel: maurfplq@upa.qc.ca

6 LAURENTIDES

* *Serge Deshaies*

55, rue Grignon
Saint-Eustache (Québec)
J7P 4X1
Téléphone: (450) 472-0440
Télécopieur: (450) 472-8386
Courriel: laurfplq@upa.qc.ca

7 CENTRE-DU-QUÉBEC

* *Normand Trodéchard*

1940, rue des Pins
Nicolet (Québec)
J3T 1Z9
Téléphone: (819) 293-5838
Télécopieur: (819) 293-6698
Courriel: splcq@upa.qc.ca

8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

* *Luc Charest*

970, av. Larivière
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4K5
Téléphone: (819) 762-0833
Télécopieur: (819) 762-0575
Courriel: abitfplq@upa.qc.ca

9 QUÉBEC

* *Hubert Boivin*

5185, rue Rideau, C.P. 4000
Ancienne-Lorette (Québec)
G2E 5S2
Téléphone: (418) 872-0770
Télécopieur: (418) 872-3386
Courriel: quebfplq@upa.qc.ca

10 BEAUCÉ

* *Mario Rodrigue*

2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5L1
Téléphone: (418) 228-5588
Télécopieur: (418) 228-3943
Courriel: bcefplq@upa.qc.ca

11 BAS-SAINT-LAURENT

* *Éric Pagé*

284, rue Potvin
Rimouski (Québec)
G5L 7P5
Téléphone: (418) 723-2424
Télécopieur: (418) 723-6045
Courriel: bstfplq@upa.qc.ca

12 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

* *Claire Simard*

422, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T3
Téléphone: (418) 549-7353
Télécopieur: (418) 543-4873
Courriel: sagfplq@upa.qc.ca

13 SAINT-HYACINTHE

* *Roch Guay*

3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3
Téléphone: (450) 774-9154
(450) 467-1124
Télécopieur: (450) 778-3797
Courriel: sthyfplq@upa.qc.ca

14 SAINT-JEAN-VALLEYFIELD

* *Catherine Turgeon*

6, rue Dumoulin, C.P. 1140
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0
Téléphone: (450) 454-5115
Télécopieur: (450) 454-6918
Courriel: stjvfplq@upa.qc.ca

* Secrétaire

* Secretary



Bâtir le réseau international de solidarité des producteurs laitiers

La mondialisation des marchés, inspirée par les principes néolibéraux de déréglementation, de productivité et de compétitivité, connaît des ratés. De plus en plus de voix réclament que les négociations commerciales tiennent compte des dimensions sociales et environnementales, qu'elles soient plus transparentes et respectent davantage les intérêts des citoyens que les seuls intérêts commerciaux.

La vision des producteurs de lait québécois et canadiens rejoint ce courant en proposant la reconnaissance, à l'échelle internationale, des bénéfices de la mise en marché collective et de la planification de la production. Ils sont à l'origine de la mise sur pied d'une table ronde internationale des producteurs de lait au sein de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) dont le but est de favoriser une compréhension mutuelle et la création de réseaux de solidarité et de coopération.

C'est aussi dans cette perspective que nous accueillons dans les pages de notre rapport annuel les propos de trois leaders, producteurs de lait de trois pays différents : l'Argentine, l'Angleterre et la France.

Building the dairy producers' international solidarity network

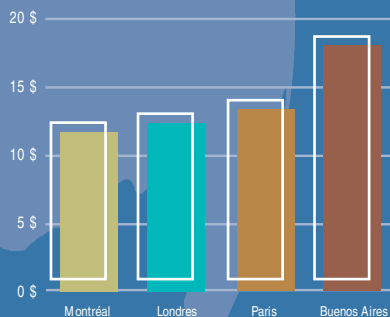
Market globalization, inspired by the neoliberal principles of deregulation, productivity and competitiveness, is going through tough times. A growing number of voices are demanding that trade negotiations consider social and environmental dimensions, that they be more transparent and show more respect for the public interest than for commercial interests alone.

The vision of Quebec and Canadian dairy producers converges with this trend in proposing that the benefits of collective marketing and production planning be recognized at the international level. They were the movers behind the decision to set up an international dairy producers round table within the International Federation of Agricultural Producers (IFAP), which has the purpose of promoting mutual understanding and the creation of solidarity and co-operation networks.

It is also in this perspective that our Annual Report welcomes the comments of three dairy leaders in three different countries: Argentina, England and France.

COMPARAISON DU PRIX⁽¹⁾ DE DÉTAIL D'UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS⁽²⁾ À LONDRES, PARIS, BUENOS AIRES ET MONTRÉAL

Comparison of the retail price⁽¹⁾ of a basket of dairy products⁽²⁾ in Montreal, London, Paris and Buenos Aires



La mise en marché collective permet aux producteurs québécois d'obtenir un meilleur prix pour le lait de leur ferme que leurs collègues français, anglais et argentins. Malgré cela, c'est à Montréal que le panier de produits laitiers s'est avéré le plus avantageux pour les consommateurs.

Collective marketing enables Quebec producers to obtain a higher farmgate price for milk than their counterparts in France, England and Argentina. Yet, a basket of dairy products costs consumers less in Montreal.

(1) En dollars canadiens

(2) 1 litre de lait, 454 g de beurre, 454 g de fromage (cheddar, mozzarella ou camembert, selon celui qui est le plus populaire dans le pays), 1 kg de yogourt

(1) In Canadian dollars

(2) 1 litre of whole milk, 454 g of cheese (cheddar, mozzarella or camembert, whichever is the most popular in the country), 1 kg of yogurt

Source : Edelman, enquête des 6 et 7 mars 2001 Source : Edelman, price survey of March 6, 7, 2001

France

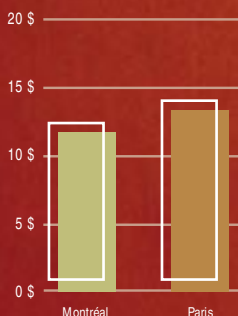
Jean- Michel LEMÉTAYER*



La production laitière est contingentée en France, mais il n'y a pas de mise en marché collective. Les producteurs sont regroupés au sein d'organisations syndicales dont la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui réunit la majorité des agriculteurs et à laquelle la Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) est affiliée. La FNPL participe à la négociation d'un prix de base pour les producteurs de lait qui peuvent livrer à l'entreprise de leur choix. Jean-Michel LeMétayer préside la FNPL. Il connaît bien le Québec et son organisation de la mise en marché. Il participe à la table ronde internationale des producteurs laitiers mise sur pied à l'initiative des producteurs canadiens au sein de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA).

COMPARAISON DU PRIX DE DÉTAIL
D'UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS
À PARIS ET À MONTRÉAL

Comparison of the retail price
of a basket of dairy products
in Paris and Montreal



Dairy production is subject to quotas in France, but there is no collective marketing. The producers are grouped in union organizations, including the Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), which unites the majority of farmers and to which the Fédération nationale des producteurs de lait (FNPL) is affiliated. The FNPL participates in negotiating a base price for dairy producers, who can deliver to the dairy of their choice. Jean-Michel LeMétayer is President of the FNPL. He is very familiar with Quebec and its marketing organization. He participates in the World Dairy Producers Round Table set up on the initiative of Canadian dairy producers within the International Federation of Agricultural Producers (IFAP).



Profil de la production en France en 2000

- Production totale de 22,6 milliards de litres
- 126 000 producteurs
- Troupeau moyen de 35 vaches
- Prix moyen à la ferme d'environ 45,12 \$ CA/hl

À propos de la situation des producteurs français...

«Au cours des derniers mois, le prix de base du lait avait augmenté de 5 %. Malheureusement, l'augmentation des revenus est complètement anéantie par la crise de la "vache folle" [encéphalite spongiforme bovine], que nous connaissons en France et en Europe depuis l'automne dernier. De plus, par médias interposés, les agriculteurs sont accusés de productivisme, de pollution.»

À propos du système de mise en marché canadien...

«Par la centralisation de la collecte [mise en marché collective], le système canadien donne plus de pouvoir aux producteurs et permet une plus grande équité, alors qu'en France, le prix du lait peut varier d'une entreprise à l'autre.»

À propos des enjeux des négociations de l'OMC...

«Les producteurs de lait français restent attachés au système des quotas et au maintien d'une valorisation élevée du marché intérieur. La crainte est de voir, par une libéralisation des marchés, une remise en cause de cette politique des quotas et une baisse du prix du lait payé aux producteurs.»

À propos de la solidarité des producteurs laitiers dans le monde...

«Il est indispensable que les producteurs de lait travaillent ensemble sur les dossiers importants au plan mondial. Sur ce point, j'avais apprécié la rencontre organisée par nos amis canadiens avant les négociations de Seattle. Les producteurs de lait doivent se retrouver pour cheminer ensemble sur la politique laitière à l'échelle mondiale et préserver le revenu qu'ils tirent de leur métier.»

La ferme laitière de Jean-Michel LeMétayer

- Située à Vignoc, Bretagne, France
- Production annuelle de 370 000 litres
- Troupeau de 50 vaches de race Prim'Holstein

* Jean-Michel LeMétayer est producteur de lait et président de la Fédération nationale des producteurs de lait (France).

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-CLAUDE BALLANDONNE, JOURNALISTE PIGISTE FRANÇAIS

Profile of production in France in 2000

- Total production of 22.6 billion litres
- 126,000 producers
- Average herd of 35 cows
- Average farmgate price of approximately C\$45.12/hl

About the position of French producers...

"In the past few months, the base price of milk had risen by 5%. Unfortunately, the increase in revenue has been wiped out completely by the "mad cow disease" crisis [bovine spongiform encephalopathy], which has been prevalent in France and Europe since last autumn. In addition, through the media, farmers are being accused of productivism and pollution."

About the Canadian marketing system...

"By centralizing milk collection [collective marketing], the Canadian system gives more power to producers and allows greater fairness, while in France, milk prices can vary from one company to another."

About the issues at the WTO negotiations...

"French dairy producers want to keep the quota system and maintain a high value on the domestic market. They fear that liberalization of markets will mean a challenge to this quota policy and a drop in the price of milk paid to producers."

About worldwide solidarity of dairy producers...

"It is essential that dairy producers work together on critical issues for dairy farmers throughout the world. On this point, I appreciated the meeting organized by our Canadian friends before the Seattle negotiations. Dairy producers have to meet with each other so that they can achieve progress on world dairy policies and preserve the income they earn from their production."

Jean-Michel LeMétayer's dairy farm

- Located at Vignoc, Brittany, France
- Annual production of 370,000 litres
- A herd of 50 Prim'Holstein cows

* Jean-Michel LeMétayer is a dairy producer and President of the Fédération nationale des producteurs de lait (France)

Comments obtained by Jean-Claude Ballandonne, French freelance journalist.



Faits saillants 2000

MÉCANISME D'EXPORTATION INDIVIDUEL

À la suite de la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 1999, des discussions ont eu lieu au Québec en vue de mettre en place un mécanisme d'exportation individuel conforme aux nouvelles règles. C'est finalement par le biais d'un babillard que tous les producteurs et tous les transformateurs peuvent effectuer leurs transactions à l'exportation.

MODIFICATION DU QUOTA DES PRODUCTEURS

Trois ajustements de quota ont eu lieu au cours de l'année 2000. Les producteurs québécois se sont vu octroyer des hausses de quota de 0,90 % au 1^{er} juin 2000 et de 1,10 % au 1^{er} novembre.

De plus, le 1^{er} août 2000, pour tenir compte du nouveau contexte plus serré de gestion du système, une hausse de la marge a été convenue afin d'assurer un approvisionnement adéquat du marché intérieur durant la période de transition. Ceci a eu pour effet d'augmenter le quota de 0,97 %. À la fin de l'année 2000, on prévoyait déjà devoir ramener la marge à son niveau de départ puisque la période de transition n'a pas entraîné la diminution anticipée du niveau de production.

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT PAYÉ AUX PRODUCTEURS

Le 1^{er} février 2000, le prix cible du lait de transformation a augmenté de 0,83 \$ pour un hectolitre de référence. La Commission canadienne du lait (CCL) a également accordé un montant de 0,85 \$ pour couvrir la réduction planifiée du subside laitier, lequel devrait être complètement éliminé en 2002.

Le 15 décembre 2000, la CCL a annoncé une hausse du prix cible du lait de transformation de 1,28 \$/hl au 1^{er} février 2001. Malgré le fait que la CCL ait indiqué avoir tenu compte de la hausse des coûts des intrants comme le carburant, le transport et les fertilisants ainsi que des frais plus élevés de la main-d'œuvre et de la gestion des fermes, cette augmentation ne permettra qu'au tiers des producteurs de couvrir entièrement leurs coûts de production. La CCL ajoute à cette somme un montant de 0,85 \$/hl qui servira au recouvrement du subside.

PROGRAMME OPTIONNEL D'EXPORTATION

C'est en octobre 2000 que fut versée la plus-value provenant de l'écart entre le prix payé sur le marché mondial et le revenu du Programme optionnel d'exportation (POE) de l'année 1999-2000. Les quelque 7000 producteurs admissibles se sont vu distribuer 5,5 millions de dollars. Le POE a été aboli le 1^{er} août 2000.

PUBLICITÉ DU LAIT

La publicité du lait a fait fureur en 2000. À la fin de l'année, on avait vendu 50 000 exemplaires de la compilation sur disque de 11 chansons ayant servi à la publicité du lait. Il y a eu également le lancement du livre *Je me souviens du Lait*, qui raconte 25 ans de publicité du lait au Québec. La Fédération a demandé que sa part des profits soit versée à la Fondation OLO, un organisme à but non lucratif qui fournit des aliments essentiels aux femmes enceintes défavorisées dans le but de contribuer à la naissance de bébés en santé.

ENVIRONNEMENT

À la fin de l'année 2000, la Fédération a adopté son plan d'action en agroenvironnement, qui établit les actions prioritaires de l'organisation en ce qui concerne l'environnement.

CONVENTION DE TRANSPORT

En novembre 2000, la Convention de transport du lait a été renouvelée pour un an avec quelques modifications dont, notamment, une majoration du tarif horaire de la rémunération de la main-d'œuvre de 2 %. De plus, la flambée des prix du diesel, qui ont augmenté de 50 %, a eu un impact à la hausse sur le prix du transport du lait.

Highlights – 2000

Individual Export Mechanism

Following the decision of the World Trade Organization (WTO), in 1999, discussions took place in Quebec concerning an individual export mechanism that would comply with new trade rules. Finally, the export transactions of all producers and all processors will be handled through an electronic bulletin board.

Quota Adjustments

Quota allocations were adjusted three times in the 2000 dairy year. Quebec producers had their quota increased by 0.90% on June 1, 2000, and by 1.10% on November 1.

In addition, on August 1, 2000, to take account of the new more tightly controlled supply management context, an increase in the sleeve was agreed on to ensure an adequate domestic market supply during the transition period, which had the effect of increasing the quota by 0.97%. By the end of 2000, it was already expected that the sleeve allocation would have to be reduced to its previous level since the anticipated decline in production during the transition period did not materialize.

Increase in Producer Price of Milk

On February 1, 2000, the target price for industrial milk was increased by \$0.83 per hectolitre of milk of standard composition. The Canadian Dairy Commission (CDC) also granted an amount of \$0.85 to offset the planned reduction in the dairy subsidy, which is to be completely phased out by 2002.

On December 15, 2000, the CDC announced an increase of \$1.28/hl in the target return for industrial milk, effective February 1, 2001. Although the announcement indicated that the CDC had considered increased costs for inputs such as fuel, transportation and fertilizer, as well as higher costs for labour and management on dairy farms, this increase will allow only a third of dairy farmers to cover their full cost of production. A further increase of \$0.85 was added to allow for the recovery of the dairy subsidy.

Optional Export Program

The difference between the world market price of milk paid to producers and returns under the 1999-2000 Optional Export Program (OEP) was paid to producers in October 2000. An amount of \$5.5 million was distributed among the approximately 7,000 eligible producers. The OEP was revoked effective August 1, 2000.

Milk Advertising in the Limelight

Advertising material used in milk commercials was very popular in 2000. A CD compilation of 11 songs promoting milk sold over 50,000 copies. And a book called "Je me souviens du Lait," describing 25 years of milk advertising in Quebec was also launched in 2000. The Federation's part of the profit from the sale of the book will go to the Fondation OLO, a non-profit organization that provides essential food items to underprivileged pregnant women to help them give birth to healthy babies.

Environment

At the end of 2000, the Federation adopted its agri-environmental action plan establishing its environmental priorities.

Transportation Agreement

In November 2000, the Milk Transportation Agreement was renewed with a few modifications including, in particular, a 2% increase in the hourly labour rate. In addition, the spiraling cost of fuel, which rose by 50%, had an upward impact on transportation costs.

Appeal Request by the Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait du Québec inc.

In April 2000, the Supreme Court of Canada dismissed the request for an appeal filed by the Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait du Québec inc.

The Regroupement had contested in Superior Court the regulations adopted by the Federation, and ratified by the Régie, in relation to the merger of the industrial and fluid milk pools and quotas. It claimed that the regulations modified certain acquired rights of certain fluid milk producers. At the time, the Superior Court ruled in favour of the Regroupement. The decision was subsequently appealed and overturned in May 1999. No recourse is now possible following dismissal of the request for an appeal to the Supreme Court.

DEMANDE D'APPEL DU REGROUPEMENT PROVINCIAL POUR LE MAINTIEN DES DROITS DES PRODUCTEURS DE LAIT DU QUÉBEC INC.

En avril 2000, la Cour suprême du Canada a rejeté la demande d'autorisation d'appel du Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait du Québec inc.

Le Regroupement avait contesté en Cour supérieure les règlements adoptés par la Fédération et homologués par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), qui donnaient suite à la proposition de fusion des pools et des quotas de lait de transformation et de consommation. Il prétendait que des droits acquis de certains producteurs de lait de consommation avaient été ainsi modifiés. La Cour supérieure lui avait alors donné raison. Cette décision a, par la suite, été portée en appel et renversée en mai 1999. Le rejet de la demande d'appel à la Cour suprême ne laisse plus aucun recours possible.

Message du président

L'an 2000 fut une année de mobilisation. Le dossier du lait d'exportation a accaparé, au fil des mois, une grande part des ressources de la Fédération et a, de plus, nécessité une implication importante des producteurs de lait. L'enjeu était majeur, notre plan conjoint était menacé.

Les producteurs n'ont pas ménagé leurs efforts et notre plus grande réussite est d'avoir conduit le gouvernement à réitérer son engagement ferme envers la mise en marché collective et ordonnée des produits agricoles. C'est une grande réalisation non seulement pour les producteurs de lait, mais pour tous les producteurs agricoles. Il nous faut maintenant aller gagner ce droit au niveau mondial.

La bataille se déplace donc du côté fédéral où nous allons devoir concentrer notre action sur les négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et suivre de près le différend concernant la conformité des nouveaux mécanismes d'exportation individuels.

L'éclosion d'un nouveau désaccord avec les États-Unis ne nous a guère surpris car, dès que la décision de l'OMC a été connue en 1999, ils annonçaient que, peu importe les mécanismes d'exportation que le Canada mettrait en place, ils les contesteraient. Selon eux, le Canada ne peut pas exporter sans subventionner s'il maintient son système de gestion de l'offre sur le marché intérieur.

Le Canada devrait sortir vainqueur de ce dernier assaut car notre dossier est bon. Nous sommes convaincus que la transparence offerte par le babillard québécois sera déterminante dans l'issue de ce différend.

Entre-temps, les négociations multilatérales à l'OMC ont débuté. Le principal enjeu est de maintenir les tarifs et de voir à ce que les mécanismes intérieurs de soutien des prix ne soient pas considérés comme des subventions à réduire. Nous devons également lutter contre les importations de produits laitiers qui déjouent présentement les contingents tarifaires. Les bâtonnets de fromage en sont un bon exemple.

Ces derniers entrent au Canada libres de tarifs grâce à des droits à l'importation discrétionnaires accordés par le ministre fédéral des Affaires étrangères et du Commerce international. En appliquant les tarifs hors contingents prévus, le gouvernement démontrerait concrètement qu'il appuie dans les faits la gestion de l'offre. Ce sera assurément un dossier que nous suivrons de près cette année.



Nous devons donc surveiller les gestes du gouvernement fédéral afin de nous assurer que nos positions seront défendues jusqu'au bout. Sachant que ces enjeux sont d'importance, la Fédération s'est dotée d'une nouvelle ressource compétente en droit du commerce international et accentuera ses relations gouvernementales afin d'être plus que jamais présente dans les dossiers qui nous concernent.

Nous devons aussi travailler à faire avancer davantage un des dossiers majeurs pour le Québec, soit celui du prix du lait aux producteurs. La dernière hausse annoncée par la Commission canadienne du lait (CCL) pour le 1^{er} février 2001 ne permet toujours pas à une majorité de producteurs de lait de couvrir l'ensemble de leurs coûts de production.

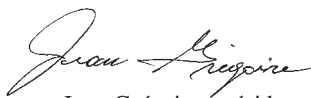
Au chapitre des bonnes nouvelles, nous avons aussi remporté une victoire importante contre l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA), laquelle s'était adressée à la Cour fédérale afin d'obliger le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) à délivrer des permis de classe spéciale pour le fromage utilisé pour la confection de pizzas fraîches, comme c'est le cas pour la pizza congelée. La Cour a statué qu'elle n'a pas juridiction sur les décisions du CCGAL et a rejeté la demande de l'ACRSA.

Ces attaques de plus en plus fréquentes démontrent encore une fois l'importance pour les producteurs de lait canadiens de travailler de concert afin de préserver leur rapport de force. C'est la voie privilégiée par les provinces signataires des différentes ententes nationales. Par exemple, au niveau de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P9), le litige historique quant au partage du marché de lait de transformation entre les provinces de l'Ouest et de l'Est s'est enfin dénoué.

Mais l'élément fondamental de l'année, c'est la solidarité dont ont fait preuve les producteurs. Vous avez massivement donné votre appui à votre plan conjoint. Tout en étant très clairs sur le rôle primordial de votre plan conjoint pour la mise en marché de votre lait, vous avez reconnu le rôle de vos coopératives dans la mesure où elles vous permettent de participer à la plus-value de la transformation.

Plus que jamais, la solidarité des producteurs de lait est indispensable. Nous devons la consolider chez nous, c'est déjà tout un défi. Et il faut s'attaquer à la tâche de bâtir notre réseau de solidarité à l'échelle internationale pour répondre à la concentration grandissante des multinationales de la transformation.

En terminant, au nom des producteurs de lait, je remercie les membres du conseil d'administration, tous les élus régionaux ainsi que le personnel de leur dévouement et de leur travail assidu pour défendre les intérêts des producteurs.



Jean Grégoire, président

Message from the Chairman

The year 2000 was a time of mobilization. Throughout the year, the export milk issue took up a large part of the Federation's resources and required major involvement by dairy producers. We faced a huge challenge: our Joint Plan was in danger.

Producers spared no effort and our greatest success is that we persuaded the government to reiterate its firm commitment to the orderly collective marketing of agricultural products. This is a great achievement, not only for dairy producers but also for all agricultural producers. We now have to win this right at the world level.

The battle is therefore shifting to the federal government, where we will have to focus our efforts on the World Trade Organisation (WTO) multilateral negotiations and closely monitor the dispute concerning the compliance of our new individual export mechanisms with WTO rules.

The dawning of a new dispute does not surprise us because, when the WTO decision was rendered in 1999, the United States announced that it would challenge any export mechanisms that Canada put in place. According to the United States, Canada cannot export without subsidizing if it maintains its supply management system on the domestic market.

Canada should emerge the winner from this latest attack because we have a solid case. We are convinced that the transparency provided by the Quebec electronic bulletin board will be the key factor in the outcome of this dispute.

In the meantime, the WTO multilateral negotiations have begun. The challenge is to maintain the tariffs and ensure that the domestic price support mechanisms are not seen as subsidies that have to be reduced. We must also fight against dairy product imports that are currently getting around Canada's tariff quotas. Cheese sticks are a good example.

Imports of cheese sticks are freely entering Canada through discretionary additional import duties issued by the Federal Minister of Foreign Affairs and International Trade. By applying the over-quota tariffs provided for in trade rules, the government would show that it truly supports supply management. This issue will certainly be followed closely in the coming year.

The federal government must therefore be watched closely to ensure that our positions are defended to the limit. Knowing that the stakes are important, the Federation has engaged a new resource person experienced in international trade law and will put more emphasis on its government relations so that it is more active than ever on the issues that concern us.

We will also have to work to achieve further progress on a key issue for Quebec, namely, the producer price of milk. The last increase announced by the Canadian Dairy Commission (CDC), effective February 1, 2001, still does not enable a majority of dairy producers to cover their full cost of production.

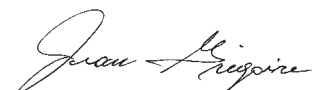
On the good news front, we also won a major victory against the Canadian Restaurant and Foodservices Association (CRFA), which had applied to the Federal Court to compel the CMSMC to issue special class permits for cheese used in making fresh pizza, as is the case for frozen pizza. The Court ruled that it has no jurisdiction over the Canadian Milk Supply Management Committee's (CMSMC) decisions and dismissed the CRFA's petition.

These increasingly frequent attacks once again show how important it is for Canadian dairy producers to work together to maintain their bargaining power. This is the approach favoured by the provinces through the various national agreements. For example, with the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues (P9), the longstanding dispute over the allocation of market sharing quota (MSQ) between the Western and Eastern provinces has finally been resolved.

But a highlight of the year was the solidarity shown by producers. You massively supported your Joint Plan. While being very clear on your Joint Plan's essential role in milk marketing, you recognized the role of your cooperatives to the extent that they enable you to participate in the value added in processing.

The solidarity of dairy producers is more crucial than ever. We must meet the challenge of consolidating our forces. And we must take on the task of building an international solidarity network in response to the growing concentration of multinational processing companies.

In conclusion, on behalf of Quebec dairy producers, I want to thank the members of the board of directors, all elected regional officers, as well as our staff for their dedication and sustained efforts in defending the interests of dairy farmers.



Jean Grégoire, Chairman

Conseil d'administration et structure organisationnelle

BOARD OF DIRECTORS AND ORGANIZATION CHART



DE GAUCHE À DROITE: – From left to right:

GÉRALD ROUTHIER

Membre de l'exécutif - Executive Member, Estrie

GILBERT RIOUX

Membre de l'exécutif - Executive Member, Bas-Saint-Laurent

MARCEL GROLEAU

1^{er} vice-président - 1st Vice-Chairman, Québec

JEAN GRÉGOIRE

Président - Chairman, Saint-Hyacinthe



DE GAUCHE À DROITE: – From left to right:

MARC RICHARD

Membre - Member, Côte-du-Sud

RÉJEAN LAVALLÉE

Membre adjoint - Observer Member, Saint-Hyacinthe

ANDRÉ CAMPEAU

Membre - Member, Beauce



DE GAUCHE À DROITE: – From left to right:

JEAN-LUC LECLAIR

Membre - Member, Centre-du-Québec

LUC QUINTAL

Membre - Member, Saint-Jean-Valleyfield

PIERRE LAMPRON

Membre - Member, Mauricie

GILBERT PERREAULT

Membre - Member, Lanaudière



DE GAUCHE À DROITE: – From left to right:

NORMAND BARRIAULT

Membre - Member, Gaspésie

MICHEL POTVIN

Membre - Member, Saguenay-Lac-Saint-Jean

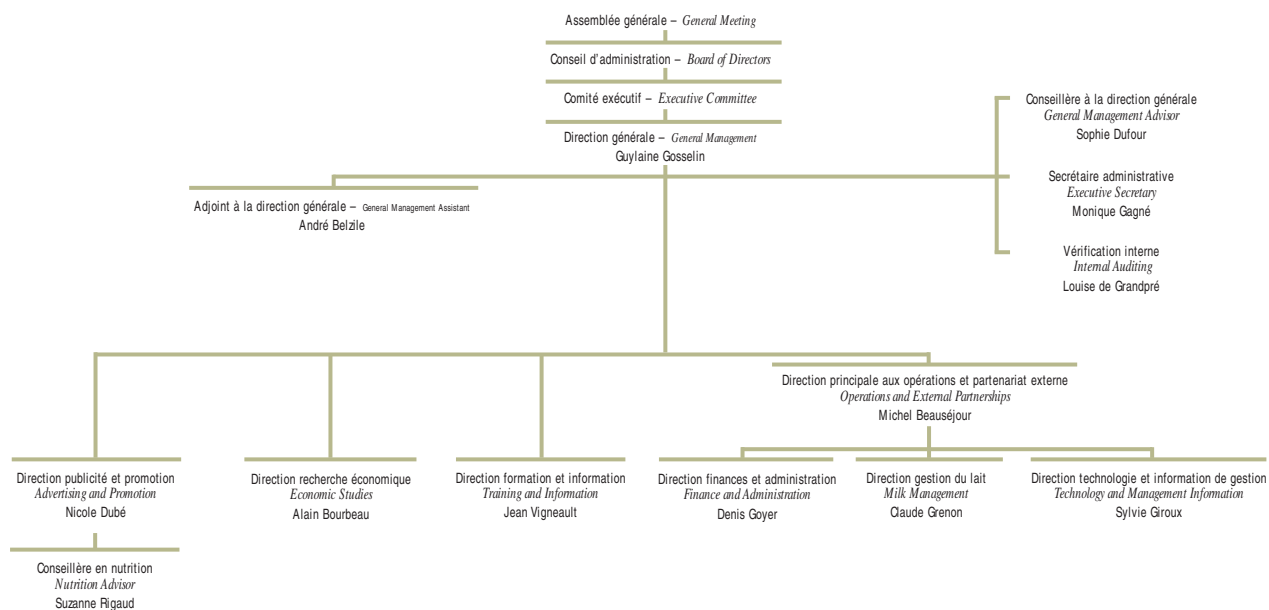
LISE BEAUCHAMP

Membre - Member, Laurentides

GABRIEL RANCOURT

Membre - Member, Abitibi-Témiscamingue





DE GAUCHE À DROITE: – From left to right:

**NICOLE DUBÉ
SUZANNE RIGAUD
SOPHIE DUFOUR
ALAIN BOURBEAU**



DE GAUCHE À DROITE: – From left to right:

**JEAN VIGNEAULT
LOUISE DE GRANDPRÉ
MONIQUE GAGNÉ
GUYLAINE GOSSELIN
ANDRÉ BELZILE**



DE GAUCHE À DROITE: – From left to right:

**MICHEL BEAUSÉJOUR
CLAUDE GRENON
SYLVIE GIROUX
DENIS GOYER**



Politique laitière nationale

ÉVOLUTION DU MARCHÉ

En 2000, la consommation des produits laitiers, telle que mesurée par les besoins canadiens, a maintenu sa hausse amorcée depuis 1998. Cela s'est traduit par deux augmentations du quota de lait de transformation en juin et en novembre.

L'augmentation de quota d'août n'était pas fondée sur une hausse de la consommation. Il s'agissait d'augmenter la marge afin de faire face au nouveau contexte de gestion plus serrée du système. On devait s'assurer de bien approvisionner le marché. La marge est alors passée de 1 % à 2,5 % des besoins canadiens. Par ailleurs, l'année laitière 2000-2001 a donné lieu à l'élimination des exportations planifiées incluses dans la classe 5d pour se conformer à la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Le marché du lait de consommation pour les cinq provinces (P5), qui au sein de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) partagent les variations de marché, a augmenté de 0,7 % en 2000. Cette augmentation ainsi que les hausses du quota de mise en marché (QMM) pour le lait de transformation ont permis d'ajuster le quota total de respectivement 0,90 %, 0,97 % et 1,10 % en juin, août et novembre.

PRIX DU LAIT

En décembre 1999, la Commission canadienne du lait (CCL) annonçait une hausse nette au producteur du prix cible de 0,83 \$/hl. De plus, afin de compenser une nouvelle baisse du subside laitier, la CCL a prévu une hausse des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé équivalant à 0,85 \$/hl. L'augmentation totale annoncée par la CCL a donc été de 1,68 \$/hl.

Le 1^{er} février 2000, l'ajustement des prix de facturation négociés avec les transformateurs du Québec a entraîné pour les producteurs une hausse de revenu de 0,83 \$/hl pour l'ensemble des ventes de lait, en tenant compte de la baisse du subside.

ENTENTE GLOBALE SUR LA MISE EN COMMUN DES REVENUS DU LAIT (P9)

L'année 2000 a vu le dénouement d'un litige historique quant au partage du marché du lait de transformation entre les provinces de l'Ouest et de l'Est. Le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) a en effet donné suite aux demandes des provinces de l'Ouest en décidant qu'à partir du 1^{er} août 2000, les variations du QMM seraient partagées dans une proportion de 10 % sur la base des parts historiques de marché des provinces et de 90 % en considérant la part provinciale de la population canadienne. Advenant que le QMM baisse pour se situer à un niveau inférieur à celui du 1^{er} juin 2000 (c.-à-d. 162,9 millions de kg de matière grasse), les variations seraient alors partagées selon la méthode utilisée avant la conclusion de cet accord, c'est-à-dire à 90 % sur la base des parts

historiques et à 10 % en proportion de la population provinciale. On appelle cette nouvelle entente l'accord 10-90.

L'impact pour le Québec sera relativement minime compte tenu de notre participation dans le partage des variations de marché de certaines provinces de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6), de la population et du ratio en lait de consommation dans le quota total de ces provinces.

En 2003, on supprimera la clause dite du 65-35, qui assurait à la Colombie-Britannique, quelles que soient les variations du QMM, le maintien d'une proportion de lait de transformation équivalant à 35 % de son marché total (lait de consommation et lait de transformation). D'ici là, la Colombie-Britannique pourra se prévaloir du résultat le plus élevé pour les ajustements de quota, soit celui généré par l'application de la clause 65-35 ou par l'accord 10-90.

Par ailleurs, depuis janvier 2000, la part des provinces de l'Entente de mise en commun du lait de l'Ouest (P4) dans la mise en commun des revenus des classes spéciales est passée de 22 % à 17 %. Cette modification de la proportion de marché sur laquelle se font les calculs de mise en commun est intervenue à la suite d'une entente qui limite la responsabilité des provinces de l'entente P4 à la proportion du QMM détenue par l'Ouest. De janvier à novembre 2000, cette nouvelle base de calcul s'est traduite par une baisse de 8,9 millions de





dollars des sommes transférées de P4 à P5. Ces sommes d'argent sont, au moment d'écrire ces lignes, retenues en fidéicommis à la CCL. Elles seront retournées aux provinces partenaires de l'entente P4 lorsque ces dernières auront toutes signé l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P9). Signalons que si la part du marché du lait de transformation de P4 s'accroît, grâce, par exemple, à l'application de l'accord 10-90, les montants d'argent transférés de l'Ouest à l'Est augmenteront en proportion.

Le texte de l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P9) a aussi été révisé durant l'année 2000 afin de se conformer à la décision de l'Organe d'appel de l'OMC. On se rappellera que, d'après cette décision, les ventes de lait effectuées en classes spéciales 5d et 5e constituaient une forme de subvention à l'exportation. La nouvelle entente a prévu, entre autres, l'élimination de la classe 5e et une utilisation restreinte de la classe 5d respectant les limites fixées par l'OMC.

ENTENTE SUR LA MISE EN COMMUN DE TOUT LE LAIT (P6)

Le texte de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) a également été révisé en 2000. L'entente reconnaît maintenant l'importance de mettre en place un système de vérification harmonisé. D'autre part, les signataires visent une plus grande harmonisation des prix des classes de lait ainsi qu'un prix commun pour la classe 1. On a également convenu de mettre en commun aux fins de l'approvisionnement des usines les variations de volume résultant de l'application de l'accord 10-90 ainsi que des modifications au programme d'innovation et à la classe 5c.

National Dairy Policy

Market Trends

In 2000, consumption of dairy products, as measured by Canadian requirements, continued the steady rise noted since 1998. This translated into two quota increases for industrial milk, in June and November.

The August quota increase was not based on a rise in consumption. Its purpose was to increase the sleeve in response to the new more tightly controlled supply management context. Measures had to be taken to ensure sufficient milk to meet demand. The sleeve was therefore increased from 1% to 2.5% of Canadian requirements. The 2000-2001 dairy year also resulted in the elimination of the planned exports included in Class 5d in order to comply with the World Trade Organization (WTO) decision.

The fluid milk market for the five provinces (P5) which share in market variations under the All-Milk Pooling Agreement (P6) rose by 0.7% in 2000. This increase and the increases in the market sharing quota (MSQ) for industrial milk made it possible to adjust the total quota by 0.90%, 0.97% and 1.10%, respectively, in June, August and November.

Milk Price

In December 1999, the Canadian Dairy Commission (CDC) announced a net increase of \$0.83/hl in the producer target price. To offset a further reduction in the dairy subsidy, the CDC provided for an equivalent increase of \$0.85/hl in the support prices for butter and skim milk powder. The total increase announced by the CDC was therefore \$1.68/hl.

On February 1, 2000, the adjustment of billing prices negotiated with Quebec processors increased producer returns by \$0.83/hl for all milk sales, taking the subsidy reduction into account.

Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues (P9)

The year 2000 saw the resolution of a historic dispute regarding the sharing of the industrial milk market between the Western and Eastern provinces. The Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) acted on the Western provinces' requests in deciding that, as of August 1, 2000, market sharing quota (MSQ) variations would be shared 10% on the provinces' historical market shares and 90% on the provincial share of the Canadian population. Should the MSQ decline to below the level of June 1, 2000 (162.9 million kg of butterfat), the variations would then be shared according to the method used before this agreement was reached, that is, 90% based on historical shares and 10% based on the provincial population. This new agreement is referred to as the 10/90 agreement.

The impact for Quebec will be relatively minor, given our participation in sharing the market variations of certain P6 Agreement provinces, as well as the population and the fluid milk ratio in the total quota of these provinces.

The so-called 65/35 clause will be abolished in 2003. This clause guaranteed that British Columbia, regardless of MSQ variations, would maintain a proportion of industrial milk equivalent to 35% of its total market (fluid milk and industrial milk). Until then, British Columbia can use the 65/35 clause or the 10/90 agreement to adjust quota allocations, whichever results in the highest quota.

Since January 2000, the percentage of revenues shared by the Western All-Milk Pool provinces (P4) in special class pooling has declined from 22% to 17%. This change in the revenue-sharing basis stems from an agreement that limits the responsibility of the P4 provinces to the percentage of MSQ held by the West. Between January and November 2000, this new calculation base resulted in a drop of \$8.9 million in the returns transferred from the P4 Pool to the P5 Pool. As of now, these sums are held in trust by the CDC. They will be returned to the P4 provinces when all these provinces have signed the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues (P9). If the P4 provinces' share of the industrial milk market (MSQ) increases, for instance, as a result of the 10/90 agreement, the returns transferred from the West to the East will increase proportionately.

The text of the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues (P9) was also reviewed in 2000 to comply with the decision of the WTO Appellate Body. As you may recall, the Appellate Body ruled that milk sales under special classes 5d and 5e amounted to a form of export subsidy. The new Agreement has provided, among other things, for the removal of Class 5e and for restricting utilization of Class 5d to the level of subsidized dairy exports authorized by the WTO.

Agreement on All Milk Pooling (P6)

The text of the Agreement on All Milk Pooling (P6) was likewise reviewed in 2000. The Agreement now recognizes the importance of implementing a harmonized utilization audit system. In addition, the Agreement's signatories are seeking greater harmonization in the prices of the various milk classes as well as common prices for Class 1 milk. For the purpose of supplying the plants, it was also agreed to pool the volume variations stemming from the application of the 10/90 agreement, modifications to the Domestic Dairy Product Innovation Program and Class 5c.



Mise en marché du lait

Les Conventions de mise en marché du lait sont en vigueur jusqu'en juillet 2003. En 2000, nous n'avons procédé qu'à certains ajustements.

FÉVRIER

La Fédération a dû demander à la Commission canadienne du lait (CCL) de ne plus délivrer de permis d'exportation pour le reste de l'année laitière 1999-2000 compte tenu de la production disponible et de l'importance des exportations du Québec d'août 1999 à janvier 2000. Cette mesure a été rendue nécessaire afin d'assurer l'approvisionnement en lait du marché canadien.

JUILLET

La modification apportée par le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) au programme d'innovation en matière de produits laitiers a nécessité des corrections aux Conventions de mise en marché du lait. Les parties ont convenu de mécanismes afin d'assurer des livraisons de lait pour les marchés équivalant aux contrats d'innovation échus en 2000 et pour les années suivantes.

Les conventions ont également été modifiées afin de s'assurer de leur pleine conformité aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à la suite de la décision de l'Organe d'appel sur les exportations de produits laitiers canadiens. La Fédération exerçant, selon l'OMC, des pouvoirs d'organisme public, elle ne pouvait plus négocier au nom des producteurs les volumes, les prix et les périodes de livraison relatifs au lait d'exportation. Ces activités se réalisent désormais par l'entremise d'un babillard où toutes les offres de contrat d'exportation de tous les transformateurs sont présentées aux producteurs qui décident individuellement de l'opportunité de s'y engager.

La vérification de l'utilisation du lait a également retenu l'attention. Les signataires ont accepté de revoir les méthodes en vue de compléter les vérifications d'usage dans des délais ne dépassant pas dorénavant six mois après la livraison. Au cours de cette même année, il a été convenu de revoir en totalité le fonctionnement de ce volet de la mise en marché. Cependant, les résultats ne seront pas perceptibles avant la fin de l'année 2001.

Milk Marketing

The current Milk Marketing Agreements are applicable until July 2003. In 2000, we simply modified certain clauses.

February

The Federation asked the Canadian Dairy Commission (CDC) to discontinue issuance of export permits for the remainder of the 1999-2000 dairy year, given the production available and the large quantities exported by Quebec between August 1999 and January 2000. This measure was necessary to ensure an adequate supply of milk for the domestic market.

July

The changes made by the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC) to the Domestic Dairy Product Innovation Program required corrections to the Milk Marketing Agreements. The parties reached an agreement on mechanisms to ensure milk deliveries in 2000 equivalent to the quantities of the innovation contracts, which expired in 2000, as well as for subsequent years.

The Agreements were also modified to ensure that they fully comply with the rules of the World Trade Organization (WTO), following the Appellate Body's decision on Canada's dairy export practices. Since, according to the WTO, the Federation exercises the powers of a public body, it can no longer be involved in export milk volume, pricing and shipping decisions on behalf of producers. All export milk contract offers from all processors are now processed through a public bulletin board system and producers individually decide whether or not to bid on an offer.

Milk utilization audit methods were also the focus of special attention in the past year. The signatories agreed to review audit practices in order to complete the usual audits within six months of delivery, at the latest. It was also agreed to completely review this aspect of marketing. However, the results will not be noticeable before the end of 2001.

RÉPARTITION DES VENTES DE LAIT PAR CLASSE – 2000

Milk sales by class – 2000

Classe Class		% volume % volume	% solides totaux % total solids	% recettes % receipts
1a	Laits 3,25, 2, 1% et écrémé <i>3.25, 2, 1% and skim milk</i>	22,67	19,75	22,63
1b	Crèmes <i>Cream</i>	1,09	2,18	2,68
1c	Laits aromatisés <i>Flavoured milk</i>	0,44	0,36	0,41
2	Crèmes glacées et yogourts <i>Ice cream and yogurt</i>	2,82	2,55	2,77
3a1	Fromages fins, en grains, frais et cottage <i>Specialty curd, fresh and cottage cheese</i>	9,68	9,56	10,20
3a2	Fromages mozzarella, brick, colby et farmer <i>Mozzarella, brick, colby and farmer cheese</i>	18,90	17,29	18,07
3b1	Fromage cheddar - régional <i>Cheddar cheese - regional</i>	4,35	4,34	4,56
3b2	Fromage cheddar - gros volume <i>Cheddar cheese - large volume</i>	15,23	16,01	16,91
4a	Beurres et poudres <i>Butter and powder</i>	2,82	8,62	10,78
4b	Laits condensés <i>Condensed milk</i>	1,84	1,81	1,90
4d	Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté <i>Inventory variation, unusual losses and rejected Class 1a milk returned</i>	0,44	0,44	0,45
4m	Produits laitiers en surplus <i>Surplus dairy products</i>	0,23	0,17	0,07
5a	Ingrédients de fromage pour la transformation secondaire <i>Cheese ingredients for further processing</i>	3,82	3,62	2,18
5b	Autres produits pour la transformation secondaire <i>Other products for further processing</i>	1,51	1,72	1,25
5c	Confiserie <i>Confectionery products</i>	1,76	1,41	0,83
5d	Exportation <i>Exports</i>	6,87	5,52	2,50
5e	Retrait des surplus <i>Removal of surplus</i>	4,26	3,38	1,18
	Programme optionnel d'exportation <i>Optional Export Program</i>	1,27	1,27	0,63
Total		100,00	100,00	100,00

Angleterre

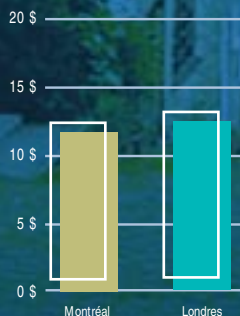
Michael LAMBERT*



Les producteurs de lait anglais, comme les autres producteurs de l'Union européenne, évoluent dans un système contingenté. Cependant, depuis la déréglementation des offices de mise en marché en 1994, ils ne pratiquent plus la mise en marché collective. En plus des épidémies successives d'encéphalite spongiforme bovine et de fièvre aphteuse, ils subissent une baisse du prix à la ferme sans précédent. Michael Lambert est un de leurs principaux leaders. Il est notamment trésorier de la National Farmers Union (NFU) qui représente l'ensemble des agriculteurs anglais. Il était à Québec en octobre 2000 pour la réunion Europe – Amérique du Nord des leaders agricoles et participe à la table ronde internationale des producteurs laitiers mise sur pied au sein de la Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA) à l'initiative des Producteurs laitiers du Canada (PLC).

COMPARAISON DU PRIX DE DÉTAIL
D'UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS
À LONDRES ET À MONTRÉAL

*Comparison of the retail price
of a basket of dairy products
in London and Montreal*



English dairy producers, like other producers in the European Union, operate in a quota system. However, since the deregulation of the marketing boards in 1994, they no longer practise collective marketing. In addition to successive epidemics of bovine spongiform encephalopathy and foot-and-mouth disease, the farmgate price of milk has dropped to unprecedented low levels. Michael Lambert is one of their main leaders. Among other things, he is Treasurer of the National Farmers Union (NFU) which represents all English farmers. He was in Quebec City in October 2000 for the North American – European Agricultural Conference and participated in the World Dairy Producers Round Table set up by the International Federation of Agricultural Producers (IFAP) on the initiative of Dairy Farmers of Canada (DFC).



Profil de la production en Angleterre en 2000

- Production totale de 14 milliards de litres
- 22 000 producteurs (Angleterre et Pays de Galles)
- Troupeau moyen de 80 vaches
- Prix moyen à la ferme d'environ 39,00 \$CA/hl

À propos de la situation des producteurs anglais...

«Il y aura toujours une industrie laitière prospère. Mais qu'advient-il des régions rurales si un grand nombre de petits producteurs disparaissent?»

À propos des quotas...

«Les quotas ont donné des résultats positifs en Europe. Avant l'introduction du contingentement en 1984, la production laitière accaparait la moitié du budget des programmes agricoles européens. Maintenant, elle n'en requiert que 5 %. La décision intelligente et rentable quant à leur avenir au moment de leur évaluation en 2002 sera de les conserver.»

À propos du système de mise en marché canadien...

«Il a procuré aux producteurs un prix du lait élevé et, plus important encore, la stabilité. Incontestablement, il les a bien servis tout en fournissant aux consommateurs des produits laitiers à un prix moins élevé que de l'autre côté de la frontière, aux États-Unis.»

À propos de la solidarité des producteurs laitiers dans le monde...

«Il doit y avoir plus d'échanges entre les producteurs de toutes les nations, plus de solidarité, plus de coopération. L'enjeu commun, en plus des pressions environnementales, de la salubrité des aliments et des pressions des détaillants, c'est le besoin d'obtenir une meilleure part du prix aux consommateurs.»

La ferme laitière de Michael Lambert

- Située à Somerset, au sud-ouest de l'Angleterre
- Production annuelle d'environ 2 millions de litres
- Un troupeau d'environ 220 vaches de race Holstein

* Michael Lambert est producteur de lait, trésorier de la National Farmers Union (Angleterre) et président du Comité lait de la COPA (Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne).

PROPOS RECUEILLIS PAR GAINA MORGAN, JOURNALISTE PIGISTE BRITANNIQUE

Profile of production in England in 2000

- Total production of 14 billion litres
- 22,000 producers (England and Wales)
- Average herd of 80 cows
- Average farmgate price of approximately C\$39.00/hl

About the position of English producers...

"There will always be a thriving industry. What sort of a countryside will we have if you lose a lot of small farmers?"

About quotas...

"Quotas have worked for Europe. Milk was responsible for half of the CAP budget when quotas were introduced in 1984. Today it consumes just 5%. The smart money is on them staying when the review gets under way in 2002."

About the Canadian marketing system...

"It has provided a high milk price and, crucially, stability. It's undoubtedly served them well, while delivering milk to the consumer at a price which is lower than that across the border in the United States."

About worldwide solidarity of dairy producers...

"There has to be more discussion between nations. It's important to establish solidarity and co-operation. The common theme is the need to get a higher percentage of the final price returning to the producer, pressure from retailers, pressures on food safety, environmental pressures being felt the world over!"

Michael Lambert's dairy farm

- Located in Somerset, in the southwest of England
- Annual production of about 2 million litres
- A herd of approximately 220 Holstein cows

* Michael Lambert is a dairy producer, Treasurer of the National Farmers Union (England) and Chairman of the Milk Committee of the COPA (European Union Committee of Agricultural Organizations).

Comments obtained by Gaina Morgan, British freelance journalist.

Transport du lait

Les signataires de la Convention de transport du lait,

soit la Fédération, le Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur, Groupe Lactel et l'Association des transporteurs de lait du Québec, ont convenu, en 2000, de renouveler la convention pour un an en y apportant quelques modifications. On y trouve notamment une majoration de 2 % du tarif horaire de la rémunération de la main-d'œuvre ainsi qu'un ajustement reflétant une légère augmentation du coût des permis et la valeur des équipements, le tout en vigueur au 1^{er} novembre.

En 2000 s'est poursuivi l'ajustement des contrats de transport sur la base du volume réellement transporté. La majorité des transporteurs ont ramassé des volumes de lait équivalant à ce que prévoyait leur contrat. Les coûts totaux de cette activité au Québec ont été de 61 millions de dollars.

CARBURANT DIESEL

Une hausse exceptionnelle des coûts du carburant diesel, qui ont augmenté de 50 % en 2000 par rapport au prix de l'enquête du début de l'année 1999, a eu pour conséquence un accroissement des tarifs. En effet, la Convention de transport du lait comporte une clause d'ajustement automatique à la variation des coûts du carburant. Cet ajustement a représenté l'équivalent d'une hausse de 2,5 % des tarifs de transport.

POOL DE TRANSPORT P5

La deuxième année complète de la mise en commun des frais de transport entre les cinq provinces (P5) qui y participent au sein de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6) a fait en sorte que le Québec a dû verser plus de 1,5 million de dollars comme contribution à cette mise en commun. Le comité technique de P5 sur le transport du lait a eu trois rencontres afin de continuer son travail d'analyse des formules de tarification utilisées dans chaque province dans le but d'harmoniser certains éléments et de prendre les mesures pour réduire les frais fixes et variables.



STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Statistics on milk pickup contracts

Type d'équipement Equipment type	2000				1999			
	Nombre Number	Circuit Route	Volume indicatif Reference volume	Kilométrage annuel Annual kilometres	Nombre Number	Circuit Route	Volume indicatif Reference volume	Kilométrage annuel Annual kilometres
Camion-citerne 10 roues Tank-truck, 10 wheels	69	237	531 953 893	4 877 167	76	267	590 559 324	5 552 125
Camion-citerne 12 roues Tank-truck, 12 wheels	15	37	104 098 004	950 497	16	40	111 525 264	1 160 901
Citerne 2 essieux Tank, 2 axles	40	81	315 866 913	2 291 799	38	77	308 778 369	2 152 770
Citerne 3 essieux Tank, 3 axles	188	382	1 927 148 119	17 927 395	184	379	1 953 638 583	18 613 139
Total	312	737	2 879 066 929	26 046 858	314	763	2 964 501 540	27 478 935

Le 1^{er} novembre 2000, l'Ontario s'est vu dégagé de son plafond de 2,09 \$/hl pour les frais de transport mis en commun. En contrepartie, cette province s'engage à utiliser un logiciel de répartition des voyages de lait, à modifier la façon de rembourser les coûts de main-d'œuvre, qui seront dorénavant calculés selon les fonctions à accomplir, et à réviser à la hausse les critères d'efficacité du «camion théorique standard». L'Île-du-Prince-Édouard a introduit, le 15 novembre, une formule de tarification afin d'effectuer le paiement des transporteurs selon les coûts réels des circuits de ramassage.

RATIONALISATION

Plusieurs plans de rationalisation ont été menés à terme durant l'année 2000. L'un de nos projets majeurs, celui de la région de Charlevoix, n'a pas connu d'aboutissement avant la fin de l'année. Après avoir discuté avec les transporteurs concernés et les membres du comité de rationalisation du transport, nous avons demandé l'intervention de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) qui a tenu une audience en octobre 2000. Nous étions toujours en attente de la décision à la fin décembre.

Milk Transportation

The signatories to the Transportation Agreement, namely the Federation, the Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur, Groupe Lactel, and the Association des transporteurs de lait du Québec, agreed in 2000 to renew the Agreement for one year, with a few changes. Among the changes were a 2% increase in the hourly labour rate and an adjustment reflecting a slight increase in the cost of licenses and the value of equipment, effective November 1, 2000.

The adjustment of transportation contracts based on the actual volume of milk picked up continued in 2000. The majority of carriers transported a volume of milk equivalent to that estimated in their contract. The total cost of milk transportation in Quebec amounted to \$61 million.

Fuel

Spiraling fuel prices, which rose by 50% in 2000, compared to the survey rates in early 1999, brought about an increase in transportation rates, since the Milk Transportation Agreement provides for an automatic adjustment to changes in fuel costs. This adjustment represented the equivalent of a 2.5% increase in transportation rates.

P5 Transportation Pool

The pooling of transportation costs between the five participating provinces (P5) covered by the Agreement on All Milk Pooling (P6) has been in operation for two full years. Quebec paid over \$1.5 million into the pool this year. The P5 Technical Committee held three meetings to continue its examination of rating formulas in each province so as to harmonize certain elements and take measures to reduce fixed and variable costs.

On November 1, 2000, Ontario was released of the \$2.09/hl maximum for pooling transportation costs. In return, it has undertaken to use routing software, to modify its method of refunding labour costs which, henceforth, will be based on the work to be performed, and to review, upward, the efficiency criteria of the "theoretical standard truck." Prince Edward Island introduced its rating formula on November 15, 2000, and is now paying its transporters according to pickup routes real costs.

Rationalization

Several rationalization plans were completed in 2000. Issues concerning one of our major projects, the Charlevoix project, were not resolved at year-end. After discussions with the truckers concerned and the members of the Transport Rationalization Committee, we asked for the intervention of the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Hearings were held in October 2000. At the end of December, the decision was not yet known.

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

Transportation cost – Average cost per hectolitre

	Pool P5 ⁽¹⁾ P5 Pool ⁽¹⁾	Coût Québec ⁽²⁾ Quebec cost ⁽²⁾
1996	-	2,029
1997	-	2,009
1998	2,039 *	1,997
1999	2,023	1,952
2000	2,118	2,065

* Cinq mois

* Five months

(1) Pool P5 : coût moyen des frais du pool P5 de transport (les provinces de l'entente P6, à l'exception du Manitoba)

(1) P5 Pool: average cost of the P5 Transportation Pool (the P6 provinces, minus Manitoba).

(2) Coût Québec: inclut les frais de transport réclamés aux producteurs par le pool ainsi que les autres coûts (interusines, transport spécial, transbordement) assumés par le Fonds d'indemnisation.

(2) Quebec cost: includes transportation expenses charged by the pool to producers as well as other costs (inter-plant, special transportation, transshipment) covered by the Compensation Fund.

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC⁽¹⁾

Milk processing profile⁽¹⁾

	1996		1997		1998		1999		2000	
	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk	Nombre Number	% du lait % of milk
Grandes entreprises laitières ⁽²⁾ <i>Large dairy enterprises⁽²⁾</i>	4	84,7	4	84,7	4	84,0	4	82,7	3	80,6
Moyennes entreprises laitières ⁽³⁾ <i>Medium dairy enterprises⁽³⁾</i>	37	15,0	38	15,0	41	15,7	38	17,0	39	19,0
Petites entreprises laitières ⁽⁴⁾ <i>Small dairy enterprises⁽⁴⁾</i>	27	0,3	28	0,3	29	0,3	29	0,3	35	0,4

Transformation par région⁽⁵⁾

Processing by region⁽⁵⁾

	1996		1997		1998		1999		2000	
	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk	Nombre d'usines Number of plants	% du lait % of milk
Régions centrales <i>Central regions</i>	76	92,8	77	91,2	80	90,7	77	91,1	83	90,2
Régions périphériques <i>Outlying regions</i>	19	7,2	20	8,8	22	9,3	20	8,9	19	9,8
Québec <i>Québec</i>	95	100,0	97	100,0	102	100,0	97	100,0	102	100,0

(1) Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année

(2) Entreprises dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres

(3) Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 500 000 litres par jour

(4) Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année. Parmi ces entreprises, 10 sont des producteurs-transformateurs qui ont transformé 2,6 millions de litres en l'an 2000. Un producteur-transformateur se définit comme suit : personne qui transforme du lait ou de la crème provenant d'un troupeau qu'elle exploite et dont elle retire des revenus

(5) Les territoires des régions périphériques sont ceux des syndicats de producteurs de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent tels que définis dans les Conventions de mise en marché du lait

(1) Enterprises in operation during the year

(2) Enterprises with daily milk purchases exceeding 900,000 litres

(3) Dairy enterprises purchasing more than 1,000,000 litres annually and less than 500,000 litres per day

(4) Dairy enterprises purchasing less than 1,000,000 litres annually. Among these enterprises, 10 are producer-processors who processed 2.6 million litres in 2000. A producer/processor is defined as follows: a person who processes milk or cream from a herd he manages or draws revenue

(5) The outlying regions include Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie and Bas-Saint-Laurent, as defined in the Milk Marketing Agreements

Le Règlement sur les quotas des producteurs de lait a

été amendé à quelques reprises en 2000.

D'abord, à la section V, qui traite des livraisons non déclarées, on a ajusté les modalités de calcul de la pénalité. Ensuite, on a modifié les règles concernant l'intégration (section XIII) pour interdire le transfert du quota de lait reçu par intégration. De plus, en août 2000, la section II, sur l'émission et la détention du quota, a été changée à l'article 10 pour préciser qu'un producteur peut, au cours des mois d'août à décembre, produire un volume de lait supplémentaire jusqu'à concurrence d'une fois et demie son quota. Ces volumes de

Contingentement

lait n'affectent pas et ne sont pas considérés excédant la flexibilité permise au cours des mois où ils sont produits. Finalement, toujours dans la section II, on a ajouté la règle dite «du neuf jours», qui prévoit que tout volume de lait non produit constituant un déficit cumulatif à l'intérieur des limites de flexibilité du quota d'un producteur pour les mois de septembre, octobre et novembre ne peut excéder neuf fois ce quota.

Sur le plan judiciaire, le 27 avril 2000, la Cour suprême du Canada rejetait la demande d'appel du Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait du Québec inc. On se rappellera que le Regroupement prétendait que des droits acquis de certains producteurs de lait de consommation avaient été modifiés par les règlements adoptés par la Fédération et homologués par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) pour donner suite à la proposition sur la fusion des pools et des quotas de lait de transformation et de consommation. Cette proposition avait été acceptée par une forte majorité des producteurs lors d'un vote provincial tenu en 1991. Le processus de fusion s'est achevé en 1996, mais un jugement



de la Cour supérieure, rendu en décembre de la même année, donnait raison au Regroupement. Cette décision a par la suite été portée en appel par la Fédération et renversée en mai 1999.

En août 1999, Le Regroupement demandait à la Cour suprême la permission d'en appeler. Le rejet de la demande ne laisse plus aucun recours possible et clôt définitivement ce dossier.

Par ailleurs, la RMAAQ, dans sa décision 6456 du 20 juin 1996, avait refusé à la Fédération une modification des règles du programme d'aide à la relève figurant dans le Règlement sur les quotas des producteurs de lait. La modification proposée visait à reprendre graduellement, après 10 ans, le quota prêté dans le cadre du programme afin de l'utiliser au bénéfice des nouveaux producteurs admissibles. La Fédération avait présenté cette demande de modification conformément au mandat reçu de son assemblée générale. Elle s'est donc adressée à la Cour supérieure, qui lui a donné raison et annulé la décision de la RMAAQ.

Le Mouvement de la relève laitière établie inc. a toutefois porté cette cause en appel. Le 4 décembre 2000, la Cour d'appel du Québec a entendu les parties. À la fin de l'année 2000, nous étions dans l'attente du jugement.

Malgré ces démarches, grâce aux quantités de quota retournées par les entreprises ayant bénéficié d'un prêt et qui laissent la production et à celles fournies par la réserve d'intégration, 177 jeunes qualifiés pour le programme ont profité en 2000 d'un prêt d'un kg/jour de matière grasse.

Finalement, notons que le quota de tous les producteurs a été ajusté à la hausse à trois occasions au cours de l'année, soit en juin, de 0,90 %, en août, de 0,97 % et en novembre, de 1,10 %.

Quota

A number of amendments were made to the Règlement sur les quotas des producteurs de lait (By-law respecting producers' milk quota) in 2000. First, the terms for calculating fines, set out in Division V dealing with unreported deliveries, were adjusted. The rules concerning graduated entry (Division XIII) were amended in order to prohibit transfer of quota obtained through graduated entry. In addition, in August 2000, section 10 of Division II, covering the allocation and holding of quotas, was changed to stipulate that a producer may supply an additional volume of milk, equivalent to a maximum of 1.5 days' worth of quota, during each of the months of August to December. This additional milk does not affect, and is not considered to be in excess of the flexibility limit for the months in which they are produced. Finally, Division II was further amended to add the rule referred to as the "9-day rule." This rule restricts the number of underproduction credits that can be earned for the months of September, October and November to 9 days.

In the area of legal proceedings, on April 27, 2000, the Supreme Court of Canada dismissed the request for an appeal filed by the Regroupement provincial pour le maintien des droits des producteurs de lait du Québec inc. As you will recall, the Regroupement claimed that regulations adopted by the Federation in relation to the merger of the industrial and fluid milk pools and quotas, and ratified by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), modified certain acquired rights of certain fluid milk producers. The merger proposal had been accepted by a strong majority of producers in a province-wide vote held in 1991. The merger process was completed in 1996, but a judgment rendered by the Superior Court in December 1996 ruled in favour of the Regroupement. The Federation subsequently appealed this decision, which was overturned in May 1999.

In August 1999, the Regroupement filed a request with the Supreme Court for an appeal. Since this request was dismissed, no further recourse is possible and the issue is now definitively closed.

Also in the area of legal proceedings, RMAAQ Decision 6456 of June 20, 1996, refused the Federation the right to make a modification to the young farmers' assistance rules in the Règlement sur les quotas des producteurs de lait (By-law respecting quotas for dairy producers). The proposed modification was intended to allow the Federation to gradually take back, after 10 years, quota leased under the young farmers' assistance program to make it available to new eligible producers. The Federation's request for modification had been presented in accordance with a mandate received from its General Meeting. The issue was therefore referred to the Superior Court, which ruled in the Federation's favour and annulled the RMAAQ's decision.

The Mouvement de la relève laitière établie inc. appealed the ruling and the Quebec Court of Appeal heard the parties on December 4, 2000. At the end of 2000, a decision had not yet been handed down.

Despite these proceedings, thanks to the quota quantities returned by dairy farmers who had been granted a loan and who quit dairy farming, as well as the quantities provided by the graduated entry reserve, 177 qualified young farmers received a quota loan of 1 kg/day of butterfat in 2000.

Finally, all producers' quota was adjusted upward three times in the year: in June, August and November, by 0.90%, 0.97%, and 1.10%, respectively.



PRODUCTEURS – QUOTA PAR RÉGION – 2000

Producers – Quota by region – 2000

Région	Nombre de producteurs	Quota (kg de m.g./jour) Quota kg of b.f./day	Intégration Graduated entry		Relève Young farmers	
			Nombre de producteurs	Quota (kg de m.g./jour) Quota kg of b.f./day	Nombre de producteurs	Quota (kg de m.g./jour) Quota kg of b.f./day
01 – Estrie	765	29 343,32	135	258,10	360	359,00
02 – Côte-du-Sud	534	15 504,13	114	160,70	293	283,20
03 – Gaspésie	28	517,47	6	7,10	19	18,80
04 – Lanaudière	396	10 929,92	64	94,00	186	187,80
05 – Mauricie	484	14 465,17	92	145,40	232	233,00
06 – Laurentides	443	14 052,88	32	45,20	208	207,30
07 – Centre-du-Québec	1 147	42 442,54	205	430,10	565	573,50
08 – Abitibi-Témiscamingue	213	6 045,56	41	73,50	96	95,20
09 – Québec	1 419	44 673,74	239	398,20	748	736,20
10 – Beauce	817	24 828,28	151	225,00	433	428,20
11 – Bas-Saint-Laurent	740	19 662,70	128	191,30	394	393,80
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	491	16 629,92	56	104,00	255	262,00
13 – Saint-Hyacinthe	1 031	37 841,58	119	231,60	472	468,80
14 – Saint-Jean-Valleyfield	685	22 534,01	31	60,80	321	317,90
Total	9 193	299 471,22	1 413	2 425,00	4 582	4 564,70

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS – 2000

Centralized Quota Sale System – 2000

Mois Month	Prix du quota (\$/kg de m.g./jour) Quota price (\$/kg of b.f./day)	Offres d'achat (kg de m.g./jour) Bids to buy kg of b.f./day	Offres de vente (kg de m.g./jour) Offers to sell kg of b.f./day	Ratio Achat/vente Buy/Sell ratio
Janvier - <i>January</i>	26 670,00	1 790,00	859,30	2,08
Février - <i>February</i>	27 400,00	1 498,30	1 861,40	0,80
Mars - <i>March</i>	25 853,65	907,70	3 194,50	0,28
Avril - <i>April</i>	25 000,00	2 872,00	3 236,70	0,89
Mai - <i>May</i>	26 450,00	3 238,00	1 648,20	1,96
Juin - <i>June</i>	27 450,00	1 980,30	1 927,50	1,03
Juillet - <i>July</i>	26 500,00	863,20	1 884,50	0,46
Août - <i>August</i>	26 400,00	1 190,80	1 311,30	0,91
Septembre - <i>September</i>	VENTE ANNULÉE		SALE CANCELLED	
Octobre - <i>October</i>	23 990,00	1 201,30	2 110,70	0,57
Novembre - <i>November</i>	24 000,00	1 230,10	1 547,60	0,79
Décembre - <i>December</i>	24 990,00	1 061,00	1 398,20	0,76
Moyenne pondérée <i>Weighted average</i>	25 953,07	1 621,15	1 907,26	0,85

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Number of producers and total annual production

Année Year	Nombre de producteurs Number of producers	Litres Litres
2000	9 193	2 879 594 829
1999	9 667	2 895 044 079
1998	10 210	2 885 198 611
1997	10 522	2 829 271 720
1996	10 946	2 734 777 624
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790
1985	17 571	2 867 855 136
1980	21 755	2 806 949 234

TRANSACTIONS DE QUOTA* – 2000

Quota transactions* – 2000

	kg de m.g. / jour kg of b.f./day	%
Quota acquis par de nouveaux producteurs par achat de ferme <i>Quota acquired by new producers through farm purchase</i>	690,24	3,35
Quota acquis pour expansion <i>Quota acquired for expansion purposes</i>	1 523,68	7,38
Formation de sociétés ou compagnies <i>Creation of partnerships or companies</i>	7 879,27	38,19
Quota transigé par le SCVQ <i>Quota processed through quota exchange (CQSS)</i>	10 538,30	51,08
Total	20 631,49	100,00

* Quota transigé en % de la quantité de quota détenu au 31 décembre 2000 : 7,05 %

* Quota marketed in % of the volume of quota held on December 31, 2000: 7.05%

Contrôle de la qualité

La qualité du lait mis en marché par les producteurs laitiers québécois en 2000 est conforme aux normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait. Sur le plan du dénombrement des bactéries totales (b.t.), le pourcentage du lait mis en marché au cours de l'année et respectant la norme s'élevait à 97,63 %. De plus, la moyenne pondérée de bactéries totales dans le lait a diminué de 16 030 b.t./ml en 1999 à 15 405 b.t./ml en 2000. Quant au comptage des cellules somatiques (c.s.), le pourcentage de lait conforme à la norme a été de 90,77 %, ce qui correspond sensiblement au niveau observé l'année précédente. Par contre, la moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques s'est légèrement accrue, passant de 288 800 c.s./ml en 1999 à 290 183 c.s./ml en 2000. Par ailleurs, on a constaté une baisse importante du nombre de chargements détruits, d'environ 23 % pour l'année 2000 par rapport à 1999, dans le cadre du programme de dépistage des antibiotiques.

LAIT'XCELLENT

Afin de souligner les efforts que font les producteurs pour livrer un lait de la meilleure qualité qui soit, la Fédération organise chaque année le concours Lait'xcellent. Les gagnants du concours sont les producteurs qui alignent les meilleurs résultats pour les comptages bactérien et cellulaire, tout en respectant l'ensemble des normes en vigueur au cours de l'année. Les trois finalistes de chacun des syndicats régionaux sont honorés lors de l'assemblée générale annuelle du syndicat par la remise de trophées et certificats. Chaque syndicat dispose aussi d'une somme d'argent pour récompenser les lauréats. De plus, les trois finalistes provinciaux sont invités à l'assemblée générale annuelle de la Fédération pour recevoir leur trophée ainsi qu'une bourse.

COMITÉ QUALITÉ

Au cours de l'année 2000, un comité a été mis en place pour travailler à l'amélioration continue de la qualité du lait. Le comité s'est donné deux mandats principaux: celui d'identifier des mesures pour diminuer le nombre de cellules somatiques comptées dans le lait et celui de suivre les travaux concernant le développement de l'Analyse des risques et maîtrise des points critiques (ARMPC) à la ferme.

Les travaux du comité qualité ont permis de mettre au point un nouveau calendrier intitulé *Détail du ramassage du lait* pour l'an 2001. Ce nouvel outil, qui sert à noter les détails de chaque cueillette de lait chez le producteur, intègre maintenant une série

d'étiquettes pré-imprimées avec le numéro du producteur pour identifier les échantillons de composition et une autre série d'étiquettes, incluant le code à barres correspondant au numéro du producteur, pour identifier les échantillons de qualité. Cela limitera au minimum les risques d'erreurs des échantillons.

La Fédération collabore également avec les Producteurs laitiers du Canada à l'élaboration d'un guide des pratiques de gestion optimales dans le cadre d'un programme d'assurance de la qualité en production laitière basé sur le principe ARMPC. Les travaux devraient être achevés en juillet 2001.

Quality Control

The quality of milk marketed by Quebec dairy producers in 2000 complied with the standards set out in the Milk Marketing Agreements. With regard to total bacteria (t.b.) results, 97.63% of milk marketed during the year complied with the applicable standard. In addition, the weighted annual average of total bacteria in milk declined from 16,030 t.b./ml in 1999 to 15,405 t.b./ml in 2000. As for somatic cell (s.c.) counts, 90.77% of milk marketed complied with the applicable standard, or just about the same percentage as last year. However, the weighted annual average somatic cell count for the year rose slightly from 288,800 s.c./ml in 1999 to 290,183 s.c./ml in 2000. On the other hand, under the antibiotic detection program, the number of truckloads of milk destroyed in 2000 dropped by about 23%, a significant decrease compared to 1999.

Lait'xcellent

Each year the Federation organizes the Lait'xcellent contest to recognize efforts by producers to deliver milk of the highest quality. The winners are the producers who record the lowest total bacteria and somatic cell counts and respect all applicable standards during the year. The three finalists of each regional syndicate are awarded a trophy and a quality certificate at the Annual General Meeting of their respective syndicates. Each syndicate is also allocated a sum of money to reward the winners. In addition, the three provincial finalists are honoured at the Federation's Annual General Meeting where they are awarded their trophy and a cash prize.

Quality Committee

A committee was set up in 2000 to work on continuously improving the quality of milk. The committee has been given two key mandates: identify measures to reduce the somatic cell count in milk, and follow progress of work on the development of a Hazard Analysis Critical Control Points program (HACCP) at the farm.

The Quality Committee's work helped develop a new milk pickup schedule for 2001. This new tool, which is used to indicate the details of each milk pickup at a farm, now includes a series of pre-printed labels bearing the producer's number to identify the milk composition samples, and another set of labels, including the bar code corresponding to the producer's number, to identify quality samples. This will reduce the risk of errors in samples to a minimum.

The Federation is also working with Dairy Farmers of Canada on the development of a dairy quality assurance program (Best Management Practices Manual for Dairy) based on Hazard Analysis Critical Control Points (HACCP). Work on this project is scheduled for completion by July 2001.

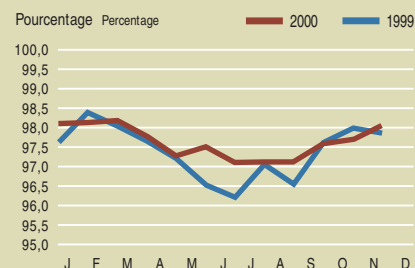
EXIGENCES QUALITATIVES – 2000

Milk quality requirements – 2000

Type d'analyse Analysis	Norme Standard
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	100 000/ml maximum
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7000/ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	500 000/ml à 400 000/ml (Avis préventif) <i>Notice at 400,000/ml</i>
Adulteration par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Adulteration par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0,525 °H <i>Freezing point with limit of -0.525°H</i>
Adulteration par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Sédiments <i>Sediments</i>	Pas plus de 2,0 mg de sédiments par 452,8 ml de lait <i>No more than 2.0 mg per 452.8 ml of milk</i>
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur <i>No bad smell</i>
Température <i>Temperature</i>	4 °C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur <i>No bad taste</i>
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise <i>No falsification allowed</i>

LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES*

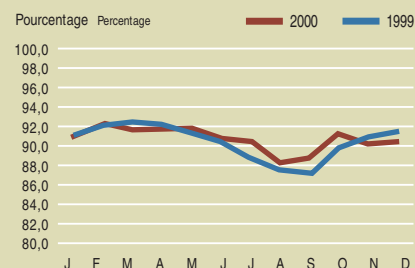
Milk conforming to standard – Total bacteria*



* Basé sur un échantillon/mois/producteur
* Based on one monthly sample/producer

LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES*

Milk conforming to standard – Somatic cell count*



* Basé sur un échantillon/mois/producteur
* Based on one monthly sample/producer

QUALITÉ PAR STRATE DU LAIT LIVRÉ

Stratification of quality of milk

Résultat d'analyse Analysis results		2000 % volume % volume	1999 % volume % volume	2000 % analyses % analyses	1999 % analyses % analyses
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	1- 25 000/ml	87,68	86,06	87,89	86,24
	25 001 - 50 000/ml	6,78	7,60	6,55	7,33
	50 001 - 100 000/ml	3,17	3,72	3,12	3,66
	plus de/ more than 100 000/ml	2,37	2,62	2,44	2,77
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	1 - 100 000/ml	5,24	5,51	5,80	6,06
	100 001 - 200 000/ml	26,80	27,37	25,99	26,28
	200 001 - 300 000/ml	29,69	29,22	27,73	27,37
	300 001 - 400 000/ml	19,11	18,82	18,45	18,37
	400 001 - 500 000/ml	9,93	9,65	10,31	10,16
	plus de/ more than 500 000/ml	9,23	9,43	11,72	11,76

MOYENNE PONDÉRÉE DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Weighted average analysis results

	2000 Pondérée Weighted results	1999 Pondérée Weighted results
Bactéries totales (b.t./ml) <i>Total bacteria count (t.b./ml)</i>	15 405	16 030
Cellules somatiques (c.s./ml) <i>Somatic cell count (s.c./ml)</i>	290 183	288 800



Contrôle du volume et de la composition

Cette section de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes seront conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

Le personnel effectue, entre autres, des visites régulières des usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques. Il collabore aussi avec le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) chargé de valider les résultats du laboratoire d'analyse de la composition du lait à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Au cours de l'année 2000, nous avons reçu les résultats de l'étude d'impact du remplacement de l'agent de conservation du lait des échantillons de composition, le bichromate de potassium, par le bronopol. Ils nous ont permis de conclure que l'utilisation future de cet agent n'aurait aucun effet significatif sur les résultats d'analyse, et ce, pour une période de conservation identique.

Les frais d'exploitation estimés de la Section paiement du lait du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ), qui effectue les analyses de composition, s'élèvent à 788 562 \$. Ces frais sont partagés entre les producteurs et les transformateurs.

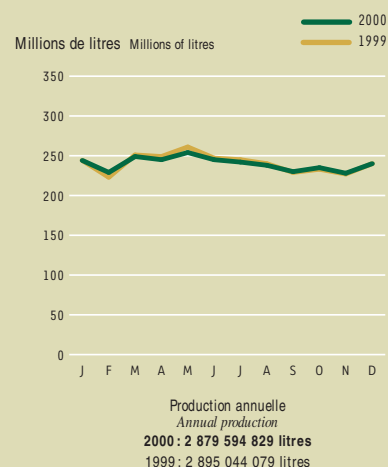
En 2000, 90 % de l'ensemble du lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé. Par ailleurs, 90 % des échantillons pour les besoins de la facturation du lait ont été prélevés à l'usine à l'aide d'un échantillonneur approuvé, soit 17 % de plus que l'année précédente.

La teneur des composants en 2000 s'est accrue par rapport à 1999 de 0,04 kg/hl pour la matière grasse et de 0,03 kg/hl pour les protéines.

Enfin, dans la seconde partie de l'année 2000, plus d'une centaine de vérifications et enquêtes ont été effectuées par un enquêteur de la Fédération ou conjointement avec le MAPAQ sur des fermes qui contrevenaient au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Les producteurs fautifs ont reçu des amendes pour les infractions commises.

VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT

Monthly milk production volume



Volume and Composition Control

The Milk Composition Section of the Milk Management Department ensures that component tests and volume measurements of milk shipped by producers and paid by the plants are accurate.

Milk Composition employees make regular visits to inspect meters and automatic samplers used by the plants. They also cooperate with the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) staff responsible for validating component results from the test lab in Sainte-Anne-de-Bellevue.

In 2000, we received the findings of the study on the impact of substituting bronopol for potassium bichromate, the preservative agent used in milk composition samples. Based on these results, it can be concluded that the utilization of bronopol, for the same conservation period, would have no significant effect on test results.

The estimated operating costs for the Dairy Herd Analysis Service's (PATLQ) milk payment section that conducts the component tests amount to \$788,562 and are shared between producers and processors.

In 2000, 90% of the milk shipped by producers was measured at the plant by an approved meter. In addition, 90% of the samples for milk billing purposes was processed by an approved sampler, 17% more than in the previous year.

Milk component levels increased in 2000, compared to 1999. Butterfat content rose by 0.04 kg/hl, protein by 0.03 kg/hl.

Finally, in the second half of the year 2000, more than one hundred inspections and investigations were conducted by a Federation inspector or jointly with a MAPAQ representative on farms that were contravening the Règlement sur les quotas des producteurs de lait (By-law respecting quotas for dairy producers). The producers at fault received fines for the infractions committed.

POUR LES BESOINS DE LA FACTURATION

Pourcentage des usines équipées d'un compteur et d'un échantillonneur approuvés

FOR BILLING PURPOSES

Percentage of plants using an approved meter and sampler

VOLUME

90 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.

90% of the milk volume received by the plants was measured by an approved meter.

COMPOSITION DU LAIT

(matière grasse, protéine, lactose et autres solides)

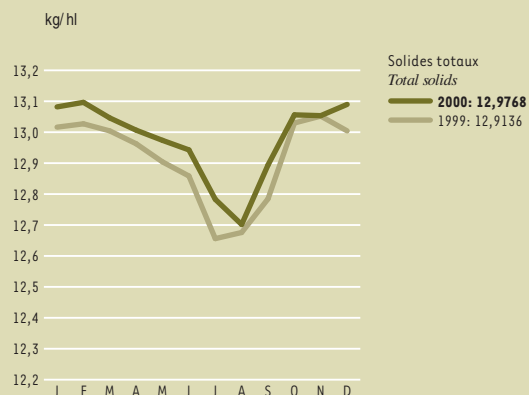
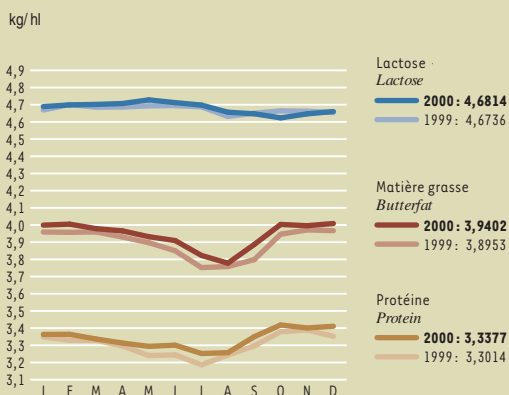
Milk composition (butterfat, protein, lactose and other solids)

90 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

90% of the milk volume was sampled at the plant for payment purposes, using an approved sampler.

TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE

Monthly test – Weighted average





Finances et administration

La Direction finances et administration

a la responsabilité de produire l'information financière des différents fonds de la Fédération et des syndicats régionaux. Elle assume également les opérations monétaires reliées à la confection de la paie des producteurs et aux paiements des frais de transport ainsi qu'à la facturation aux usines. La direction fournit de plus un soutien administratif et des conseils financiers aux dirigeants en ce qui concerne le fonctionnement de l'organisation et le développement des dossiers connexes.

À l'analyse des résultats du Fonds d'administration, nous observons l'équilibre entre les revenus de prélèvements et les charges. Toutefois, en raison des revenus d'intérêts, le solde du fonds présente un excédent.

À la lecture des résultats du Fonds du pool, mentionnons que lors de la dernière année, les recettes provenant des ventes de lait ont atteint les 1,672 milliard de dollars, incluant un montant de 65 millions de dollars résultant des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait et 48 millions de dollars en ventes interprovinciales. Nous avons d'autre part versé plus de 1,5 million de dollars dans la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport.

Soulignons, par ailleurs, que les activités dans le cadre du Programme optionnel d'exportation (POE) pour la période d'août 1999 à juillet 2000, dernière année de fonctionnement de ce programme, ont permis de verser à 7088 producteurs plus de 5,496 millions de dollars en valeur ajoutée à la production en sus du quota, valeur ajoutée qui équivaut, pour un hectolitre de référence, à 9,10 \$.

Rappelons enfin que, lors de l'année 2000, le droit additionnel de production a été équivalent à 1,5 jour de quota comparativement à deux jours en 1999 et que celui-ci a été accordé pour chacun des cinq mois d'août à décembre (trois mois en 1999). De plus, une nouvelle mesure a été mise en application l'automne dernier, soit le fait, pour un producteur, de ne pouvoir accumuler plus de neuf jours de retard dans l'utilisation de son quota. Ces deux éléments ont affecté la préparation de la paie des producteurs.

Finance and Administration

The Finance and Administration Department is responsible for providing financial information on various Federation and regional syndicate funds. It also handles all operations related to preparing producer milk cheques, transportation cost payments, and plant billings. In addition, Finance and Administration provides administrative support and financial advice to the Federation's officers on the organization's operations and the development of related issues.

The financial statements for the General Operating Fund show a balance between levy revenues and expenditures. However, the Fund's operating balance again shows a surplus due to interest revenue.

Turning to the Pool Fund, milk sales in the past year reached \$1,672 billion, including \$65 million from pooling returns on milk sales across Canada and \$48 million from interprovincial milk sales. On the other hand, we paid over \$1.5 million into the interprovincial transportation pool.

Also, an extra amount of over \$5,496 million was paid to 7,088 producers for over-quota production activities under the Optional Export Program (OEP) between August 1999 and July 2000. The added value was equivalent to \$9.10/hl of milk of standard composition.

Lastly, in 2000, the additional production right was equivalent to 1.5 days' worth of quota, compared to two days in 1999. This additional production was applicable to each of the five months from August to December (three months in 1999). In addition, a new rule restricting the number of underproduction credits a producer can earn to nine days was implemented in fall 2000. These two elements affected operations related to the preparation of producer milk cheques.

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2000

Financing of operations – 2000

	Janvier à juillet January to July	Août à décembre August to December
	\$/kg de s.t. * \$/kg of t.s. *	
Administration, plan conjoint et fonds de défense <i>Administration, Joint Plan and Defense Fund</i>	0,0237	0,0240
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,0080	0,0077
Total partiel <i>Subtotal</i>	0,0317	0,0317
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,0783	0,0783
Fonds de développement <i>Development Fund</i>	0,0008	0,0008
Total	0,1108	0,1108

* Solides totaux

* Total solids

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS – 2000

Payments to producers – 2000

Mois – Month	Intraquota In-quota			Hors quota* Over-quota			Prime à la régularité \$/hl Production regularity bonus \$/hl
	Prix de la matière grasse \$/kg de s.t. Price of butterfat \$/kg t.s.	Prix de la protéine \$/kg de s.t. Price of protein \$/kg t.s.	Prix du lactose et autres solides \$/kg de s.t. Price of lactose and other solids \$/kg t.s.	Prix de la matière grasse \$/kg de s.t. Price of butterfat \$/kg t.s.	Prix de la protéine \$/kg de s.t. Price of protein \$/kg t.s.	Prix du lactose et autres solides \$/kg de s.t. Price of lactose and other solids \$/kg t.s.	
Janvier - January	5,4774	8,3813	1,2329	2,0000	1,2740	1,2740	
Février - February	5,6786	9,1485	1,3442	2,0000	1,3007	1,3007	
Mars - March	5,8113	9,1385	1,3313	2,0000	1,3764	1,3764	
Avril - April	5,8238	9,0618	1,3115	2,0000	1,4326	1,4326	
Mai - May	5,8238	8,7083	1,2488	1,8000	1,5075	1,5075	
Juin - June	5,9346	9,2101	1,3268	1,8000	1,5717	1,5717	
Juillet - July	5,5703	8,4536	1,2050	1,8000	1,8694	1,8694	
Août - August	5,6284	9,1571	1,3165	0,8000	0,8000	0,8000	0,8497
Septembre - September	5,7426	9,1219	1,3507	0,8000	0,8000	0,8000	0,8704
Octobre - October	5,6621	8,7910	1,3334	0,8000	0,8000	0,8000	0,8186
Novembre - November	5,6772	9,0279	1,3573	0,8000	0,8000	0,8000	0,8823
Décembre - December	5,6492	8,8648	1,3337	0,8000	0,8000	0,8000	
Prix moyen annuel <i>Average annual price</i>	5,7066	8,9196	1,3070	1,7106	1,3402	1,3442	0,8546

* À compter d'août 2000, le prix de la production hors quota a été établi par la CCL en fonction des revenus les plus bas obtenus pour l'écoulement sur le marché intérieur des surplus.

* Since August 2000, the CDC has set the price for over-quota production on the lowest returns received for disposal on the domestic surplus market.

Argentina

Carlos CHIAVASSA*

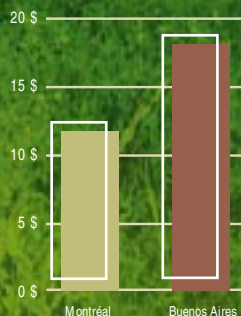


L'Argentine jouit de conditions particulièrement favorables à la production laitière, notamment au niveau climatique. Malgré ces avantages, les producteurs de lait, qui évoluent dans un marché totalement déréglementé et sans organisation unifiée pour représenter leurs intérêts, connaissent d'importantes difficultés. Les prix ont fluctué à la baisse de 20 % à 40 % depuis 1998. Près de 10 % des producteurs ont quitté la production entre 1999 et 2000. Les producteurs tentent de se regrouper et Carlos Chiavassa est l'un des leaders qui poussent dans cette direction. Il est venu en mission au Québec en 2000, entre autres pour connaître l'organisation de la mise en marché par les producteurs.

Argentina benefits from especially favourable conditions for milk production, particularly in terms of climate. Despite these advantages, dairy producers, who operate in a totally deregulated market with no united organization to represent their interests, are experiencing major difficulties. Prices have fluctuated downward by 20% to 40% since 1998. Nearly 10% of producers abandoned production between 1999 and 2000. Producers are trying to organize and Carlos Chiavassa is one of the leaders who is pushing them in this direction. He was part of a mission to Quebec in 2000 to learn, among other things, about how producers organize marketing.

COMPARAISON DU PRIX DE DÉTAIL
D'UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS
À BUENOS AIRES ET À MONTRÉAL

*Comparison of the retail price
of a basket of dairy products
in Buenos Aires and Montreal*





Profil de la production en Argentine en 2000

- Production totale de 9,6 milliards de litres
- 15 000 producteurs
- Troupeau moyen de 110 vaches
- Prix moyen à la ferme d'environ 20,00 \$ CA/hl

À propos de la situation des producteurs argentins...

«Les producteurs de lait argentins vivent une période difficile. Les prix, tant pour le lait de consommation que pour le lait de transformation fluctuent beaucoup et ne nous permettent pas d'être rentables. Nous n'avons pas de pouvoir de négociation avec les acheteurs. Les transformateurs fixent unilatéralement des prix qui varient d'un producteur à l'autre et les garanties de paiement n'existent pas.»

À propos du système de mise en marché canadien...

«Je pense que c'est un des meilleurs systèmes au monde parce qu'il défend les intérêts de tous les producteurs. J'aimerais que nous puissions adopter ce système dans sa presque totalité pour la planification et la mise en marché de la production. Malheureusement, c'est difficile à réaliser à cause de la division des producteurs qui nous affaiblit face à l'industrie de la transformation et au gouvernement.»

À propos des enjeux des négociations de l'OMC...

«En général, les producteurs laitiers de mon pays ne connaissent pas les enjeux des négociations de l'OMC parce que nous n'avons pas de réelle organisation pour nous représenter et nous informer.»

À propos de la solidarité des producteurs laitiers dans le monde...

«Je suis convaincu qu'il faut créer une fédération internationale de producteurs laitiers afin d'échanger des connaissances et des expériences et aussi pour défendre nos intérêts face aux multinationales...»

La ferme laitière de Carlos Chiavassa

- Située à Carlos Pellegrini, province de Santa-Fé, Argentine
- Production annuelle de plus de 4 millions de litres
- Troupeau de 540 vaches de race Holstein

* Carlos Chiavassa est producteur de lait et président de l'Association des producteurs de lait de Santa-Fé (province du Nord-Ouest argentin).

PROPOS RECUEILLIS PAR HUMBERTO MONARDES, PROFESSEUR AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES ANIMALES DE L'UNIVERSITÉ MCGILL, RESPONSABLE D'UN PROJET DE L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI) AVEC LES PRODUCTEURS ARGENTINS

Profile of production in Argentina in 2000

- Total production of 9.6 billion litres
- 15,000 producers
- Average herd of 110 cows
- Average farmgate price of approximately C\$20.00/hl

About the position of Argentine producers...

"Argentine dairy producers are living through a difficult period. Prices for both fluid and industrial milk are fluctuating greatly and don't allow us to be profitable. We have no bargaining power with the buyers. The processors unilaterally set prices that vary from one producer to another, and guaranteed payment does not exist."

About the Canadian marketing system...

"I think that this is one of the best systems in the world because it defends the interests of all producers. I would like us to be able to adopt this system almost intact for production planning and marketing. Unfortunately, this is difficult to achieve because our producers are divided, weakening us in relation to the processing industry and the government."

About the issues at the WTO negotiations...

"In general, my country's dairy producers aren't familiar with the issues at the WTO negotiations because we have no real organization to represent and inform us."

About worldwide solidarity of dairy producers...

"I am convinced that an international federation of dairy producers should be created to exchange knowledge and experience and to defend our interests against the multinationals..."

Carlos Chiavassa's dairy farm

- Located at Carlos Pellegrini, Province of Santa-Fé, Argentina
- Annual production of over 4 million litres
- A herd of 540 Holstein cows

* Carlos Chiavassa is a dairy producer, President of the Association of Dairy Producers of Santa-Fé (a province in northwestern Argentina) and President of the Coastal Association of Milk Recording Institutions.

Comments obtained by Humberto Monardes, Professor in the McGill University Animal Science Department, responsible for a Canadian International Development Agency (CIDA) project with Argentine producers.



Technologie et information de gestion

La Direction technologie et information de gestion a sous sa responsabilité les activités relatives aux systèmes d'information, à la bureautique, à la télématique, au développement des systèmes et au support informatique. L'équipe compte quatre personnes dont une architecte, un analyste-programmeur, un analyste technique et la directrice.

Nous avons mis en place des mécanismes d'échange d'information de paie avec les industriels laitiers, qui se chargent maintenant d'effectuer le paiement aux producteurs pour le lait produit à l'exportation, ainsi qu'avec les coopératives pour leur permettre d'effectuer le paiement intra et hors quota des producteurs. Les principaux systèmes touchés sont les systèmes d'approvisionnement de lait aux usines, la paie des producteurs et la facturation des usines.

Parmi les autres mandats effectués, mentionnons la conception du système qui permet l'application de la règle «du neuf jours» et la production des avis d'ajustement de tolérance pour sous-production, l'analyse des sites extranet pour les transporteurs et les usines ainsi que la mise en place d'un entrepôt de données pour la Direction recherche économique.

Technology and Management Information

The Technology and Management Information Department handles all activities related to information systems, office automation, telematics, systems development, and support and maintenance services. Its 4-person team includes an architect, one analyst-programmer, a technical analyst and the Department's Director.

We implemented milk cheque information exchange mechanisms with the processing plants, which are now responsible for paying producers for export milk, as well as with the cooperatives, to enable them to pay producers for within-quota and over-quota milk. The main systems affected are the plant milk supply systems, producers' milk cheque and the plant billing system.

Among other mandates carried out are implementation of a system to apply the "9-day" rule and issue under-production credit adjustment notices, analysis of the Extranet sites for transporters and plants, as well as implementation of a data warehouse for the Economic Studies Department.

Recherche économique

La Direction recherche économique a pour rôle principal de conseiller les dirigeants de la Fédération des producteurs de lait du Québec sur toutes les politiques et tous les dossiers reliés à l'industrie laitière. Pour accomplir ce mandat, il lui est donc nécessaire de réaliser des études, des analyses et des textes de vulgarisation qui guideront les différentes instances décisionnelles et opérationnelles de l'organisation.

L'avancement des dossiers nationaux est assuré en étroite collaboration avec la Direction principale aux opérations et partenariat externe. Au cours de la dernière année, soulignons entre autres les travaux d'un comité spécial du Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait (CCGAL) qui ont conduit à une entente unanime des provinces. Cette entente apporte des ajustements à certaines règles du Plan national de commercialisation du lait touchant notamment la répartition des variations de marché et le partage de l'impact des classes spéciales. Une étude visant à analyser de façon détaillée les écarts de prix de classe et de conditions de paiement entre les provinces canadiennes est également en cours.

Par ailleurs, nous continuons à surveiller l'application des différentes ententes de mise en commun, soit l'Entente globale sur la mise en commun des revenus du lait (P9) et l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P6). La Fédération a avancé, au sein de P6, un certain nombre de propositions concernant l'indexation des prix cibles des classes de lait. Ces propositions font encore l'objet de discussions. Elle a également produit un dossier dans le but de susciter des échanges avec ses partenaires des autres provinces sur la responsabilisation des surplus structurels de solides non gras.

Au niveau provincial, la direction est également impliquée dans les travaux des différents comités des conventions de mise en marché du lait et de transport. Des efforts particuliers ont été dédiés aux mécanismes de vérification de l'utilisation du lait et à la négociation des prix. De plus, encore cette année, un mémoire a été présenté à la Commission canadienne du lait (CCL) en complément de l'intervention des Producteurs laitiers du Canada (PLC) en vue de la révision du prix cible du lait au plan national.

En ce qui concerne certains dossiers de nature plus technique, la direction a été en mesure d'accomplir plus de travail, comptant sur une ressource additionnelle depuis novembre 1999.

D'abord, au niveau de l'environnement, rappelons que c'est l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui demeure l'intervenant de première ligne. Notre implication vise essentiellement à appuyer le

travail de l'UPA et à surveiller avec une vigilance particulière les questions plus spécifiques du secteur laitier.

Par l'entremise de son comité environnement, qui a tenu sept rencontres au cours de l'année, la Fédération a traité de nombreux dossiers touchant notre secteur. Parmi ceux-ci, mentionnons celui des cours d'exercice, de la certification environnementale, du programme Prime-Vert et de la stratégie agroenvironnementale de l'UPA. À l'aide des données recueillies dans le Portrait agroenvironnemental du secteur laitier publié au début de l'année, la Fédération s'est dotée d'un plan d'action agroenvironnemental axé sur des objectifs à court et moyen termes. D'ailleurs, les délégués de la Fédération se sont penchés sur ce plan d'action au cours d'une demi-journée de réflexion organisée en novembre.

En ce qui concerne l'entreposage aux champs des fumiers solides, des travaux d'évaluation théorique ont été faits au cours de la dernière année et des tests aux champs devraient être effectués en 2001. L'avancement de ce dossier est aussi appuyé par un comité consultatif composé d'experts des ministères québécois de l'Environnement (MENVQ) et de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), de l'Institut de recherche et de développement agroalimentaire (IRDA) et de l'UPA.



Des activités ont aussi été nécessaires pour le suivi d'un certain nombre de dossiers en matière de santé animale. Parmi ceux-ci, mentionnons ceux de la cysticercose, du transport des animaux fragilisés, des aliments médicamentés, etc. Les dossiers de l'identification permanente et de l'assurance mortalité animale ont également nécessité une attention particulière au cours de l'année.

Nous avons de plus contribué au suivi de certains dossiers à caractère légal. Soulignons notamment, le projet de loi 123 (intégration de l'ancienne Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés à la Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments), le projet de loi 120 (Loi modifiant la Loi sur la protection sanitaire des animaux et d'autres dispositions législatives et abrogeant la Loi sur les abeilles) ainsi que la Loi sur la Financière agricole du Québec, qui modifie le programme de sécurité du revenu.

L'implication de la Fédération en recherche et développement continue d'être assurée par la direction, notamment par sa participation au sein du conseil d'administration de Novalait inc. ainsi qu'à différents comités de gestion des projets de la compagnie. Au cours

de la dernière année, plusieurs mesures ont été prises pour mettre en œuvre les six objectifs principaux découlant de la planification stratégique réalisée à l'automne 1999. Parmi celles-ci, mentionnons l'embauche d'une coordonnatrice à la valorisation, dont le mandat unique est de faire en sorte que les résultats des projets financés par Novalait inc. feront l'objet d'une diffusion dans les réseaux-conseils ou encore chemineront dans un processus de valorisation commerciale. Mentionnons également la mise en branle d'un projet visant à constituer un réseau de chercheurs œuvrant dans le domaine de la mammite. Ce réseau favorisera la concertation des nombreuses activités de recherche consacrées à cette problématique particulière au secteur laitier.

Finalement, soulignons qu'en matière de communication, nous collaborons régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois*, que ce soit pour des articles de fond ou pour les chroniques sur les statistiques, l'évolution des marchés et la recherche. Nous rencontrons occasionnellement des groupes de producteurs ou des représentants d'autres groupes pour discuter de différents sujets concernant l'industrie laitière.

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2000

Production and producers by region as at December 31, 2000

Région Region	Production Production		Producteurs Producers	
	Litres Litres	Pourcentage Percentage	Nombre Number	Pourcentage Percentage
01 – Estrie	283 222 563	9,84	765	8,32
02 – Côte-du-Sud	148 486 386	5,16	534	5,81
03 – Gaspésie	5 216 038	0,18	28	0,30
04 – Lanaudière	105 060 981	3,65	396	4,31
05 – Mauricie	137 725 630	4,78	484	5,26
06 – Laurentides	133 648 135	4,64	443	4,82
07 – Centre-du-Québec	402 916 315	13,99	1 147	12,48
08 – Abitibi-Témiscamingue	56 533 285	1,96	213	2,32
09 – Québec	423 703 719	14,72	1 419	15,44
10 – Beauce	239 061 822	8,30	817	8,89
11 – Bas-Saint-Laurent	192 407 988	6,68	740	8,05
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	160 676 072	5,58	491	5,34
13 – Saint-Hyacinthe	367 751 249	12,77	1 031	11,21
14 – Saint-Jean-Valleyfield	223 184 646	7,75	685	7,45
Total	2 879 594 829	100,00	9 193	100,00

Economic Studies

The role of the Economic Studies Department is principally to advise Federation officers on all policies and issues concerning the dairy industry. To fulfil this mandate, the Department must conduct studies and analyses and prepare texts to guide our organization's various policy development and operations groups.

The advancement of national issues is handled in close consultation with the Operations and External Partnerships Department. In the course of the year, we cooperated, among other things, with the work of a special committee set up by the Canadian Milk Supply Management Committee (CMSMC), which led to an agreement unanimously endorsed by the provinces. This agreement adjusts certain rules of the National Milk Marketing Plan, particularly the allocation of market variations and the sharing of the impact of special classes. A detailed study on differences in milk class prices and payment conditions between Canadian provinces is also in progress.

The Department continued to monitor the application of the Pooling Agreements, namely, the Comprehensive Agreement on Pooling of Milk Revenues (P9) and the Agreement on All-Milk Pooling (P6). The Federation submitted a number of proposals concerning the indexation of target prices for the various milk classes to its P6 Pool partners. These proposals are still under discussion. A document was also prepared to spark discussion with the other provinces on accountability for structural surpluses of solids non-fat.

At the provincial level, we cooperated with the Milk Marketing and Transportation Agreements Working Committees and special attention was given to milk utilization audit mechanisms and price negotiations. Also, again this year, a brief was presented to the Canadian Dairy Commission (CDC) to support arguments put forward by the Dairy Farmers of Canada (DFC) regarding the national review of the target price of milk at the farmgate.

With the help of a new employee who joined the staff in November 1999, the Department was able to spend more time on technical issues.

First, on environmental issues, the Union des producteurs agricoles (UPA) is the primary spokesperson. Our involvement is aimed at supporting the work of the Union and keeping a close watch on issues relating more specifically to the dairy sector.

In this regard, the Federation, through its Environment Committee, held seven meetings during the year and dealt with a number of issues affecting our sector: livestock exercise yards, environmental certification, the Prime-Vert Program, and the UPA agri-environmental strategy. Based on the data gathered from the agri-environmental survey of dairy farms, the Federation established an agri-environmental action plan focusing on short and medium-term objectives. The Federation delegates discussed the plan during a half-day Discussion Day organized in November.

Regarding the storage of solid manure in fields, theoretical evaluation studies were conducted in the past year and field tests should be done in 2001. This issue is also supported by an advisory committee composed of experts from the Quebec ministries of agriculture (MAPAQ) and the environment (MENVQ), the Institut de recherche et de développement agroalimentaire (IRDA) and the UPA.

Action also needed to be taken to follow up on a number of issues related to animal health, such as bovine cysticercosis, transportation of weakened animals, medicated feed, etc. Special attention was given to permanent identification and animal mortality insurance.

In addition, the Department helped monitor certain issues of a legal nature, in particular, Bill 123 (integration of the former Dairy Products and Dairy Substitutes Act with the Act to amend the Agricultural Products, Marine Products and Food Act), Bill 120 (Act to amend the Animal Health Protection Act and other legislative provisions and revoking the Bees Act), as well as the Act respecting the Financière agricole du Québec which modifies the income security program.

Economic Studies continued to ensure the Federation's involvement in research and development, particularly through its participation on the board of directors of Novalait inc., and on the company's various project management committees. In the past year, several steps were taken to implement the six main objectives set during the strategic planning meetings in fall 1999. Among these were the hiring of a Promotion Coordinator, whose mandate is to see that the results of the projects financed by Novalait are disseminated throughout the advisory services network or are part of a trade promotion process. In addition, a plan is in the works to set up a network of researchers in the field of mastitis. This network will encourage an integrated approach to the numerous research activities dedicated to this problem, specific to the dairy sector.

Turning to communications, we regularly contribute leading articles and columns on statistics, market trends and research to the magazine *Le producteur de lait québécois*. From time to time, we meet with producer groups or other groups outside our organization to discuss subjects of concern to the dairy industry.

Des documents, dépliants d'information, lettres spéciales, avis publicitaires ou chroniques et articles pour d'autres publications sont également rédigés, à l'occasion en collaboration avec d'autres directions, sur des sujets d'intérêt pour les producteurs. Le dossier du lait d'exportation a occupé le premier rang des sujets traités dans ces différents documents, notamment dans une dizaine de lettres spéciales aux producteurs. De plus, nous assumons la préparation du rapport annuel de la Fédération, en collaboration avec les directions concernées.

Formation et information

La Direction formation et information assume la responsabilité des communications internes et externes de la Fédération et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et avec les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.

Le débat sur le mécanisme à mettre en place pour se conformer à la décision de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le lait d'exportation a mobilisé une bonne partie des ressources de la direction en 2000. Nous avons plus particulièrement contribué à l'élaboration de la stratégie de mobilisation et de communication ainsi qu'à la coordination de la réalisation de cette stratégie en étroite collaboration avec la direction générale et les élus.

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue un des principaux mandats de la direction au plan de la communication avec les producteurs. La revue a célébré ses 20 ans d'existence avec la parution d'un numéro spécial en septembre 2000. Ce numéro a aussi été l'occasion de souligner le 20^e anniversaire du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec. La revue s'est également associée au PATLQ pour la publication en mai, à titre de numéro spécial du *Producteur de lait québécois*, de son rapport annuel de production. Ce projet qui s'est autofinancé par la vente d'espace publicitaire a permis à tous les producteurs abonnés du magazine de prendre connaissance des services offerts par le PATLQ, dont la Fédération est l'actionnaire majoritaire.

Nous travaillons aussi, en collaboration avec les dirigeants, à la préparation d'allocutions ou de présentations pour les activités de représentation ou les réunions de l'organisation. Afin de tenir au fait les administrateurs et les syndicats régionaux, nous rédigeons une lettre hebdomadaire, *Laitb'do*, qui fait le point sur l'évolution des dossiers de la Fédération. Nous sommes également responsables de l'organisation et de la tenue de réunions régulières avec les secrétaires des syndicats sur des dossiers pertinents à leur fonction.

Au plan des communications externes, nous répondons aux nombreuses demandes d'information du public et des médias sur la production laitière et les dossiers de la Fédération. La direction est aussi appelée à faire des présentations ou des conférences sur la production laitière et sur notre système de mise en marché, notamment auprès de visiteurs étrangers. Nous assurons, le cas échéant, la préparation d'activités de presse et de communiqués et nous conseillons les porte-parole de la Fédération auprès des médias.



En 2000, nous avons poursuivi le travail de mise à jour du site Internet de la Fédération (www.lait.org), finalisé la version anglaise du site et convenu d'une nouvelle répartition des responsabilités à l'interne. C'est désormais la Direction technologie et information de gestion qui en assurera tout le développement et l'entretien informatique. La Direction publicité et promotion gère maintenant un site distinct (www.lélait.com). Notre direction demeure responsable du contenu du site de l'organisation et des réponses aux demandes d'information des internautes qui nous visitent.

Sur le plan de la formation et de la vie syndicale, la direction a tenu comme à tous les ans une session de formation de deux jours pour les nouveaux administrateurs des syndicats régionaux. Nous avons expérimenté du nouveau matériel de vulgarisation à cette occasion.

Enfin, la direction est aussi responsable de la préparation de la journée annuelle de réflexion des délégués qui se tient à l'automne et collabore étroitement avec la direction générale à la préparation des assemblées générales de la Fédération. En plus des deux assemblées habituelles, la direction a été particulièrement impliquée dans l'organisation de l'assemblée générale d'urgence qui s'est tenue sur la question du lait d'exportation le 23 août dernier. Plus de 2000 productrices et producteurs se sont mobilisés à cette occasion.

Training and Information

The Training and Information Department is responsible for the Federation's internal and external communications. It also coordinates and conducts training and union support activities. Its role leads it to work directly with the other departments and with the elected officers to support and advise them in these fields.

The debate on the mechanism to be set up to comply with the World Trade Organization (WTO) ruling on export milk took up a good part of the time of the Department's resources in 2000. In particular, we helped develop a mobilization and communications strategy and coordinated its implementation in close cooperation with the General Management and elected officers.

Production of *Le producteur de lait québécois* magazine is one of the Department's main mandates in the area of communications with producers. The magazine celebrated its 20th anniversary with the publication of a special issue in September 2000, which also underlined the 20th anniversary of the Joint Plan of Quebec Milk Producers (1980). The magazine also associated itself with the Dairy Herd Analysis Service (PATLQ) for publication of its annual production report in the special May issue of *Le producteur de lait québécois* magazine. This project, which was financed through the sale of advertising space, allowed all producer subscribers to note the services provided by the PATLQ, of which the Federation is the major shareholder.

Documents, information pamphlets, special letters, advertising notices or columns and articles for other publications are also written, sometimes in cooperation with other departments, on topics of interest to farmers. The export milk issue was the main subject of these various documents, in particular in some ten special letters sent to producers. We also handle preparation of the Federation's Annual Report, in cooperation with the departments concerned.

Together with the Federation's officers, we also prepare speeches or presentations for the organization's representation activities or meetings. To keep the directors and regional syndicates informed, we produce a weekly newsletter, *Laitb'do*, which provides the latest news on the progress of issues handled by the Federation. We are responsible for organizing and holding regular meetings with the secretaries of the syndicates on issues relevant to their duties.

On the external communications front, we respond to many requests for information from the public and the media on dairy production and Federation issues. The Department is also called upon to make presentations or give lectures on dairy production and on the Canadian milk marketing system, particularly to foreign visitors. When necessary, we prepare media activities and press releases and brief the Federation's media spokespersons.

In 2000, we continued to update the Federation's Internet site (www.lait.org), finalized the English version, and reached agreement on a new division of in-house tasks. In the future, the Technology and Management Information Department will be responsible for all data processing systems development and maintenance duties. The Advertising and Promotion Department now manages a separate site (www.lélait.com). Our Department remains responsible for the content of the corporate site and for replying to requests for information transmitted to us by visiting Web surfers.

In the area of training and union support activities, the Department held a two-day training session, as it does every year, for the new directors of the regional syndicates. New training material was introduced at that time.

Lastly, the Department is also responsible for the preparation of the delegates' Annual Discussion Day, held in the fall, and works closely with the General Management in preparing the Federation's General Meetings. In addition to the usual two General Meetings, the Department was particularly involved in organizing the emergency General Meeting, held on August 23, 2000, to discuss the export milk issue. More than 2,000 producers attended the meeting to lend their support to the Federation.



Publicité et promotion

En 2000, les gestes de communication devaient refléter le dynamisme de l'univers du lait pour ainsi déclencher le réflexe d'en boire, autant pour le plaisir que pour la santé, auprès de tous les groupes d'âge.

TÉLÉVISION

La télévision a été le médium par excellence pour atteindre une portion importante de la population. Dès octobre, nous avons lancé la nouvelle campagne publicitaire présentant deux nouveaux messages de 30 secondes et un message de 60 secondes qui s'adressent plus particulièrement aux 18-49 ans. Chaque message nous fait réaliser que le lait est aussi indispensable à nos existences que peuvent l'être des chansons à succès.

AFFICHAGE

L'automne dernier, plus de 82 panneaux extérieurs, installés à Montréal et à Québec, affichaient un os «souriant», heureux d'avoir reçu le calcium contenu dans le lait. Également durant le mois de décembre, le visuel «pain d'épice» s'est retrouvé sur plus de 173 abribus, 20 affiches de rue et 60 affiches dans le métro.

IMPRIMÉ

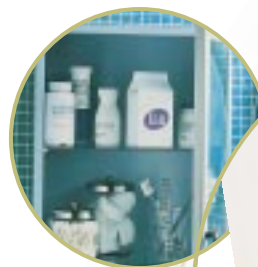
Pour les magazines *Coup de Pouce*, *7 jours*, *Châtelaine*, *Elle Québec* et *L'actualité*, nous avons créé trois concepts qui proposent le lait comme source de calcium au lieu des suppléments.

AFFICHE

Comme à l'accoutumée, nous avons conçu des affiches, en versions française et anglaise, qui ont été distribuées dans les écoles et les établissements publics. Nous avons repris le visuel du «pain d'épice» pour le plaisir des grands et des petits.

LIVRE ET CD, CATÉGORIE « HORS MÉDIA »

Le livre *Je me souviens du Lait* illustre 25 ans de création publicitaire et souligne le travail remarquable de l'agence de publicité PNMD. Au fil des années, les pubs du lait ont été fort remarquées et ont été primées à plusieurs reprises sur la scène québécoise, canadienne et internationale. Ce livre contient la mémoire publicitaire du lait de 1975 à aujourd'hui.



Depuis l'automne 1998, le rappel des classiques de la chanson française contenus dans nos messages publicitaires nous a permis de mettre en marché un CD intitulé *Le Lait, l'album Blanc*. Un fait rarissime que celui d'avoir l'audace de faire une compilation de chansons qui se retrouvent dans une publicité et de la vendre. Une partie des profits sera versée à la Fondation OLO. En 2000, plus de 50 000 albums ont été vendus.

COMMUNICATION - NUTRITION

La Fédération a continué son programme de dépistage de l'ostéoporose. L'objectif de ce programme est de sensibiliser la population adulte à l'incidence de cette maladie et aux habitudes de vie à adopter pour la prévenir. Depuis 1996, le programme a été intégré à la tournée «Santé et Bel Âge» où plus de 4270 aîné(e)s ont pu en bénéficier.

Une publication qui s'adresse aux femmes enceintes a vu le jour en 2000: *À notre santé mon beau bébé!* Cette brochure contient essentiellement de l'information sur l'alimentation que doit privilégier une femme durant ses mois de grossesse.

Campagnes promotionnelles

ENFANTS

La Direction publicité et promotion a poursuivi son action éducative dans les maternelles et les écoles primaires du Québec avec son matériel Éducation-Nutrition. Pour une huitième année, elle a commandité la randonnée à vélo le Tour des Enfants. Nous avons aussi participé au Lait en fête, un événement dédié aux 3-11 ans.

ADOLESCENTS, ADOLESCENTES

Plusieurs activités à caractère sportif et culturel, telles que le Salon de la Jeunesse, le programme «Dépanne-lait» et les tournois de hockey, nous ont permis de renforcer notre présence auprès des jeunes afin qu'ils choisissent le lait comme boisson en toutes occasions.

ADULTES

Nous avons rejoint la clientèle adulte par des événements familiaux comme le Tour de l'Île, le Festival de la Santé, les FrancoFolies, la Tournée «Frulatté» et bien d'autres. La Fédération a commandité plusieurs activités avec ses partenaires laitiers. Les promotions avec Natrel ont ciblé les dépanneurs avec le concours «Admission tout, tout, tout» et le programme «Numérophonie» pour le retour à l'école. Nous avons publié également un magazine et un fascicule dédiés à la crème.

Notre association avec Parmalat nous a permis de réaliser une campagne radiophonique sur les ondes de Cité Rock Détente. Nous avons participé à des projets spéciaux avec la laiterie Chalifoux, qui mettaient l'accent sur le lait au chocolat et la crème.

Le calendrier, produit en collaboration avec les magasins Provigo, Maxi et Loblaws, présente des recettes à base de lait et de produits laitiers. Plus de 750 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du Québec.

Crème

TÉLÉVISION

Nous avons diffusé de nouveau le message publicitaire de 30 secondes vantant les mérites de la crème comme ingrédient idéal pour accompagner des plats recherchés. Cette commandite s'est déroulée à l'automne et dans le cadre de l'émission *Les Saisons de Clodine* sur les ondes de TVA.

Internet

Enfin, nous avons lancé un tout nouveau site Internet – www.lelaait.com – dynamique et instructif, qui s'adresse à toutes les tranches d'âge avec des sections qui leur sont adaptées.

Advertising and Promotion

In 2000, communications initiatives were designed to reflect the modern, dynamic image of milk and to stimulate consumption among all age groups, as much for enjoyment as for health benefits.

Television

Television was the most appropriate medium to reach a large part of the population. In October, we launched a new campaign with two new 30-second commercials and one 60-second commercial aimed at consumers aged 18-49. Each commercial conveys the message that drinking milk is just as essential to life as listening to popular music.

Billboards

Last fall, some 82 outdoor billboards, featuring a bone "smiling" after receiving calcium from milk, were installed along highways in Montreal and Quebec City. In addition, in December, more than 173 bus shelters, 20 street posters and 60 metro posters displayed posters featuring a loaf of gingerbread.

Print advertising

Three new advertising messages, published in *Coup de Pouce*, *7 jours*, *Châtelaine*, *Elle Québec*, and *L'actualité*, were designed to persuade consumers to get their calcium intake from milk instead of supplements.

Poster

As usual, we produced English and French posters for schools and public institutions. The poster features a gingerbread loaf and is liked by both children and adults.

Book and CD, non-media category

The book "*Je me souviens du Lait*," illustrates 25 years of creative advertising and highlights the remarkable work of the PNMD advertising agency. Over the years, milk commercials have caught the attention of many groups and have received a number of awards on the Quebec, Canadian and international stage. The book contains a collection of milk advertising material from 1975 to date.

References to French song classics in our advertising messages since fall 1998 have led us to produce a CD called "*Le Lait, l'album Blanc*". In producing a compilation of songs used in advertising messages and selling it, we took a bold initiative than has been very rarely used in advertising. Part of the proceeds from the sale of the album will go to the Fondation OLO. Over 50,000 albums were sold in 2000.

Nutrition Communication Campaign

The Federation continued its osteoporosis detection program aimed at informing the adult population about osteoporosis and how to prevent it. Since the program was integrated into the senior citizens and health information tour (*Santé et Bel Âge*) in 1996, over 4,270 seniors have benefited from the program.

A new publication entitled, "*À notre santé mon beau bébé*," intended for pregnant women was produced in 2000. This brochure contains specific information on good eating habits during pregnancy.

PROMOTION CAMPAIGNS

Children

The Advertising and Promotion Department pursued its educational activities in Quebec elementary schools with its Nutrition-Education material. For the eighth year in a row, it sponsored the Tour des Enfants bicycle tour. We also took part in *Lait en fête*, an event for 3-11 year old children.

Teenagers

Many sports and cultural activities such as *Salon de la Jeunesse*, the program "*Dépanne-lait*," and hockey tournaments enabled us to reinforce our image with young people so they will choose milk at all times.

Adults

Family activities were featured to reach this target group, for example, the Tour de l'Île, the Festival de la Santé, the FrancoFolies, the Tournée "Frulatté" and several others. In addition, the Federation sponsored several activities with its dairy partners. The promotion campaigns with Natrel targeted convenience stores with the "Admission tout, tout, tout" contest and the "Numérophonie" back-to-school program. We also published a magazine and a brochure about cream.

Thanks to our association with Parmalat, we were able to produce a radio campaign on *Cité Rock Détente*. We also participated in special projects launched by the Chalifoux dairy plant, featuring chocolate milk and cream.

The milk calendar, a joint effort with the Provigo, Maxi and Loblaws supermarkets, features recipes using milk and dairy products. Over 750,000 copies of this calendar were distributed throughout Quebec.

CREAM

Television

Again this year, we ran the 30-second spot featuring cream as the perfect ingredient to use with gourmet dishes. This commercial was aired in the fall on the TV program "*Les Saisons de Clodine*," carried by TVA.

INTERNET

Lastly, we launched a new Web site – www.lailait.com –, a dynamic and instructional reference source for all age groups, with specifically dedicated sections.

États financiers

Financial Statements

RESPONSABILITÉ

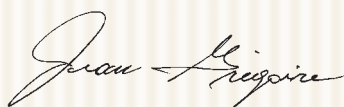
de la direction dans la préparation des états financiers

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de la Fédération est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair Deloitte & Touche, nommés par l'Assemblée générale, ont vérifié les états de la Fédération conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Jean Grégoire

Le 1^{er} vice-président,



Marcel Groleau

Le 23 février 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux producteurs de

Fédération des producteurs de lait du Québec

(Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec)

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) au 31 décembre 2000 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du Pool et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note complémentaire 2, les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'états financiers vérifiés distincts et n'ont pas été inclus dans les états financiers ci-joints. À cet égard, ces états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

À notre avis, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 décembre 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson Bégin
Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 23 février 2001

BILAN

au 31 décembre 2000

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes- qualité du lait	Fonds de développement
	\$	\$	\$	\$
Actif				
À court terme				
Encaisse et dépôts à terme	9 006 813	4 141 504	985 370	-
Débiteurs (note 3)	438 128	108 387	5 316	168
Créances interfonds	1 149 868	2 777 477	87 697	428 712
Frais imputables au prochain exercice	228 901	131 755	9 211	-
Réserve d'ajustements (note 4)	-	-	-	-
Solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (note 5)	-	-	-	-
	10 823 710	7 159 123	1 087 594	428 880
Placements (note 6)	192	-	-	855 120
Immobilisations (note 7)	810 122	7 205	-	-
Autre élément d'actif	217 224	-	-	-
	11 851 248	7 166 328	1 087 594	1 284 000
Passif				
À court terme				
Créditeurs (note 8)	2 090 255	4 330 560	101 639	1 287
Créances interfonds	426 735	49 782	18 539	-
Solde à verser aux producteurs	-	-	-	-
Réserve d'ajustements (note 4)	-	-	-	-
	2 516 990	4 380 342	120 178	1 287
Apport reporté (note 10)	239 011	-	-	-
	2 756 001	4 380 342	120 178	1 287
Soldes de fonds (note 11)				
Investis en immobilisations	571 111	7 205	-	-
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss)	-	-	-	855 120
Libres d'affectations	8 524 136	2 778 781	967 416	427 593
	9 095 247	2 785 986	967 416	1 282 713
	11 851 248	7 166 328	1 087 594	1 284 000

Éventualités (note 14)

Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	* Élimination	2000 Total	1999 Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$
(3 708 696)	-	18 115 058		28 540 049	27 598 430
148 424 258	199 612	907 407		150 083 276	148 122 210
1 969 489	-	-	(6 413 243)	-	-
-	-	-		369 867	386 424
-	-	-		-	1 163 711
-	3 781 218	-		3 781 218	4 403 696
146 685 051	3 980 830	19 022 465	(6 413 243)	182 774 410	181 674 471
-	-	-		855 312	822 082
-	-	-		817 327	1 235 980
-	-	-		217 224	241 338
146 685 051	3 980 830	19 022 465	(6 413 243)	184 664 273	183 973 871
135 632 504	2 011 341	17 481 192		161 648 778	160 388 957
3 948 698	1 969 489	-	(6 413 243)	-	-
7 103 849	-	-		7 103 849	10 914 053
-	-	1 541 273		1 541 273	-
146 685 051	3 980 830	19 022 465	(6 413 243)	170 293 900	171 303 010
-	-	-		239 011	585 348
146 685 051	3 980 830	19 022 465	(6 413 243)	170 532 911	171 888 358
-	-	-		578 316	650 632
-	-	-		855 120	821 870
-	-	-		12 697 926	10 613 011
-	-	-		14 131 362	12 085 513
146 685 051	3 980 830	19 022 465	(6 413 243)	184 664 273	183 973 871

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

RÉSULTATS

et évolution des soldes de fonds du Fonds d'administration, du Fonds de publicité et promotion, des Programmes-qualité du lait et du Fonds de développement de l'industrie laitière – des producteurs de lait – du Québec

de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes- qualité du lait	Fonds de développement	2000 Total	1999 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits						
Prélèvements	11 397 418	28 810 474	-	298 948	40 506 840	40 488 986
Retenues-qualité	-	-	1 046 535	-	1 046 535	913 962
Intérêts	1 335 234	129 754	-	20 234	1 485 222	1 206 733
	12 732 652	28 940 228	1 046 535	319 182	43 038 597	42 609 681
Charges						
Activités de promotion	-	3 060 814	-	-	3 060 814	3 449 539
Campagnes publicitaires	-	5 064 595	-	-	5 064 595	5 763 039
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	957 413	20 090 953	-	-	21 048 366	20 843 428
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	2 884 241	-	-	-	2 884 241	3 048 116
Exploitation	5 969 592	412 593	151 916	-	6 534 101	6 520 765
Information	88 619	-	12 969	-	101 588	205 692
Recherche et quote-part de la perte de Novalait inc.	207 688	-	7 806	287 359	502 853	684 409
Retenues-qualité versées aux entreprises laitières coopératives	-	-	721 246	-	721 246	616 574
Réunions des administrateurs et des membres	1 074 944	-	-	-	1 074 944	951 852
	11 182 497	28 628 955	893 937	287 359	40 992 748	42 083 414
Excédent des produits sur les charges	1 550 155	311 273	152 598	31 823	2 045 849	526 267
Soldes de fonds au début	7 545 092	2 474 713	814 818	1 250 890	12 085 513	11 559 246
Soldes de fonds à la fin	9 095 247	2 785 986	967 416	1 282 713	14 131 362	12 085 513

ÉVOLUTION

du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool et du solde à percevoir des entreprises laitières et des producteurs du Fonds d'indemnisation

de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	Fonds du pool			Fonds d'indemnisation	2000 Total	1999 Total
	Ventes de lait	Frais de transport	Total Fonds du pool			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Recettes						
Provenant des ventes de lait (note 12)	1 661 552 482	-	1 661 552 482	10 674 047	1 672 226 529	1 603 700 023
Intérêts	534 178	-	534 178	(155 283)	378 895	341 318
	1 662 086 660	-	1 662 086 660	10 518 764	1 672 605 424	1 604 041 341
Distribution des recettes						
Versements nets aux producteurs	1 565 508 224	-	1 565 508 224	7 151 491	1 572 659 715	1 504 120 166
Déduction pour frais de transport	48 071 060	(48 071 060)	-	-	-	-
Prélèvements	40 506 840	-	40 506 840	-	40 506 840	40 488 986
Retenues-qualité	1 046 535	-	1 046 535	-	1 046 535	913 962
Compensation pour la transformation à la période des Fêtes	-	-	-	109 323	109 323	138 477
Contribution des producteurs au Fonds d'indemnisation	10 037 319	-	10 037 319	(10 037 319)	-	-
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 13)	142 973	48 225 431	48 368 404	12 672 791	61 041 195	58 874 035
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	429 542	-	429 542	-	429 542	445 160
	1 665 742 493	154 371	1 665 896 864	9 896 286	1 675 793 150	1 604 980 786
Excédent (de la distribution des recettes sur les recettes) des recettes sur la distribution des recettes	(3 655 833)	(154 371)	(3 810 204)	622 478	(3 187 726)	(939 445)
Soldes à verser (à percevoir) au début	10 988 986	(74 933)	10 914 053	(4 403 696)	6 510 357	7 449 802
Soldes à verser (à percevoir) à la fin (notes 5 et 9)	7 333 153	(229 304)	7 103 849	(3 781 218)	3 322 631	6 510 357

ÉVOLUTION

de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas

de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
	\$	\$
Recettes provenant des producteurs du Québec sur l'achat de quota	273 108 732	267 621 964
Déboursés aux producteurs du Québec sur la vente de quota	270 403 748	265 193 689
Excédent des recettes avant le résultat net des transactions interprovinciales	2 704 984	2 428 275
Résultat net des transactions interprovinciales	-	(2 495 589)
Excédent des recettes (déboursés)	2 704 984	(67 314)
Réserve d'ajustements au début	(1 163 711)	(1 096 397)
Réserve d'ajustements à la fin (note 4)	1 541 273	(1 163 711)

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour les fonds d'administration, de publicité et promotion, des Programmes-qualité du lait et du fonds de développement de l'industrie laitière	2 045 849	526 267
Excédent de la distribution des recettes sur les recettes pour les fonds du pool et d'indemnisation	(3 187 726)	(939 445)
Excédent des recettes (débourssés) du Système centralisé de vente des quotas	2 704 984	(67 314)
	1 563 107	(480 492)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement de l'apport reporté	(346 337)	(377 237)
Amortissement des immobilisations	700 625	657 309
Quote-part de la perte de Novalait inc.	238 880	322 059
	2 156 275	121 639
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 17)	(684 688)	1 045 038
	1 471 587	1 166 677
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions de placements	(272 110)	(269 499)
Acquisitions d'immobilisations	(281 972)	(386 038)
Diminution d'un autre élément d'actif	24 114	-
	(529 968)	(655 537)
Augmentation des liquidités	941 619	511 140
Liquidités au début de l'exercice	27 598 430	27 087 290
Liquidités à la fin de l'exercice	28 540 049	27 598 430

NOTES COMPLÉMENTAIRES

de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

1 DESCRIPTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des producteurs de lait du Québec est constituée en vertu de la *Loi des syndicats professionnels*. Elle réalise la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec à titre d'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, créé en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*.

La Fédération est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi sur les impôts* du Québec.

2 CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Fédération des producteurs de lait utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode du report.

Les états financiers de la Fédération comptent huit fonds qui sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat confié à la Fédération. La Fédération distingue trois secteurs d'activité :

- Administration du plan conjoint et services aux membres
- Mise en marché du lait
- Administration d'un système d'échange de quota

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe cinq fonds : les fonds d'administration, de publicité et de promotion, de qualité du lait, de développement de l'industrie laitière et de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits et les charges afférents à l'administration du plan conjoint et de la Fédération sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché, de transport du lait et ententes nationales et les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par les prélevés du plan conjoint et de l'administration.

Les produits et les charges afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. Ces activités sont financées par le prélevé de publicité.

Les produits et les charges destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes sont présentés dans le fonds Programmes-qualité du lait. Ces activités sont financées par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les produits et les charges afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière – des producteurs de lait – du Québec (antérieurement Plan de relance et de développement). Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélevé du fonds de développement.

Le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités reliés à la défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Ces activités sont financées par le prélevé du fonds de défense. Les états financiers de ce fonds sont présentés distinctement.

Le second secteur d'activité, mise en marché du lait, regroupe deux fonds : le Fonds du pool et le Fonds d'indemnisation. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué à la Fédération la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les recettes et la distribution des recettes afférentes à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentées dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait.

Les recettes et la distribution des recettes, prévues aux Conventions de mise en marché du lait, afférentes au respect des garanties d'approvisionnement des usines et des besoins des consommateurs en produits laitiers, sont présentées dans le Fonds d'indemnisation. Les producteurs et les transformateurs participent au financement de ces activités.

La Fédération administre un système mensuel d'échange de quota afin de faciliter les échanges entre les producteurs. Ce dernier secteur d'activité présente les transactions de vente et d'achat de quota des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas. Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Organismes contrôlés et satellites

La Fédération présente en note complémentaire les informations concernant les organismes contrôlés et satellites.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel roulant	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Systèmes informatiques et refonte	5 ans

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, à l'exception des actions détenues dans la société Novalait inc. qui sont présentées à la valeur de consolidation.

3 DÉBITEURS

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes- qualité du lait	Fonds de développement	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	2000 Total	1999 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	-	-	133 460 272	-	-	133 460 272	128 319 705
Fonds de mise en commun interprovincial	-	-	-	-	14 580 101	-	-	14 580 101	18 130 419
Organismes apparentés	78 891	-	-	-	-	-	-	78 891	10 681
Producteurs	-	-	-	-	-	-	907 407	907 407	916 541
Autres	359 237	108 387	5 316	168	383 885	199 612	-	1 056 605	744 864
	438 128	108 387	5 316	168	148 424 258	199 612	907 407	150 083 276	148 122 210

4 RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire du quota que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

De plus, selon l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, un système de vente de quota interprovincial mensuel fixe le prix en tenant compte des quantités offertes en vente et en achat par les producteurs de lait du Québec, de la Nouvelle-Écosse et de l'Ontario. L'Ontario s'est retiré en avril 1998 et la Nouvelle-Écosse en mars 1999.

5 SOLDE À PERCEVOIR DES ENTREPRISES LAITIÈRES ET DES PRODUCTEURS EN VERTU DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT – FONDS D'INDEMNISATION

Le montant de 3 781 218 \$ à percevoir des entreprises laitières et des producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (4 403 696 \$ en 1999) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

6 PLACEMENTS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE – DES PRODUCTEURS DE LAIT – DU QUÉBEC

	2000	1999
	\$	\$
Parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, et actions de catégorie A du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., au coût	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc., au coût	140	160
Actions et souscription d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc., à la valeur de consolidation au 31 juillet (coût : 1 868 590 \$ en 2000 et 1 597 205 \$ en 1999)	719 642	687 137
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss), au coût	135 478	134 733
	855 312	822 082

7 IMMOBILISATIONS - FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION

	Coût	Amortissement cumulé	2000 Valeur comptable nette	1999 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel et systèmes informatiques	3 898 360	3 081 033	817 327	1 235 980
Matériel roulant	20 888	20 888	-	-
	3 919 248	3 101 921	817 327	1 235 980

La dépense d'amortissement pour l'exercice s'élève à 700 625 \$ (657 309 \$ en 1999).

8 CRÉDITEURS

	Fonds d'administration	Fonds de publicité et promotion	Programmes-qualité du lait	Fonds de développement	Fonds du pool	Fonds d'indemnisation	SCVQ	2000 Total	1999 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Entreprises laitières	-	-	63 041	-	-	509 035	-	572 076	971 015
Organismes apparentés	990 495	4 942	15 390	-	54 830	-	-	1 065 657	1 065 078
Organismes provinciaux et national	-	3 706 880	-	-	-	-	-	3 706 880	1 891 854
Producteurs	-	-	-	-	131 024 807	808	17 481 192	148 506 807	149 159 616
Transporteurs	-	-	-	-	4 552 867	1 501 498	-	6 054 365	5 533 137
Autres	1 099 760	618 738	23 208	1 287	-	-	-	1 742 993	1 768 257
	2 090 255	4 330 560	101 639	1 287	135 632 504	2 011 341	17 481 192	161 648 778	160 388 957

9 SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 7 333 153 \$ à verser aux producteurs (10 988 986 \$ en 1999) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

10 APPORT REPORTÉ – FONDS D'ADMINISTRATION

En 1996, le Conseil d'administration de la Fédération décidait d'affecter le solde de l'année laitière 1994-1995 du Plan national de commercialisation du lait au financement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique requis. Une somme de 2 044 606 \$ a donc été transférée du Fonds du pool vers le Fonds d'administration à titre d'apport reporté.

La Fédération comptabilise cet apport selon la méthode du report. Ainsi, une somme s'élevant à 346 337 \$ (377 237 \$ en 1999) couvrant l'amortissement de la refonte des systèmes informatiques et du matériel informatique relié à la refonte a été portée aux résultats de l'exercice.

Au 31 décembre 2000, le solde de l'apport reporté s'élève à 239 011 \$.

11 ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Fonds d'administration		Fonds de publicité et promotion		Programmes-qualité du lait	Fonds de développement		2000 Total	1999 Total
	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Investis en immobilisations	Libres d'affectations	Libres d'affectations	Affectés à Novalait inc. et au FDILQ (en fidéicommiss)	Libres d'affectations		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes au début	644 356	6 900 736	6 276	2 468 437	814 818	821 870	429 020	12 085 513	11 559 246
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(348 771)	1 898 926	(5 517)	316 790	152 598	33 250	(1 427)	2 045 849	526 267
Acquisitions d'immobilisations	275 526	(275 526)	6 446	(6 446)	-	-	-	-	-
Soldes à la fin	571 111	8 524 136	7 205	2 778 781	967 416	855 120	427 593	14 131 362	12 085 513

12 RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2000	1999
	\$	\$
Ventes provinciales	1 558 389 129	1 489 604 253
Ventes interprovinciales	48 461 539	51 410 691
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	65 375 861	62 685 079
	1 672 226 529	1 603 700 023

13 FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Depuis août 1998, les producteurs de lait du Québec ainsi que ceux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard participent à la mise en commun des frais de transport du lait.

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2 0 0 0	1 9 9 9
	\$	\$
Frais de transport	59 506 547	56 816 236
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	1 534 648	2 057 799
	61 041 195	58 874 035

14 ÉVENTUALITÉS

La Fédération fait l'objet de réclamations dans le cours normal de ses activités qui ne devraient pas individuellement ou globalement, avoir des répercussions financières importantes.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

15 ENGAGEMENTS

Location de locaux commerciaux

Le bail prévoit un loyer annuel de 217 224 \$ ainsi qu'une clause d'ajustement couvrant les taxes.

Convention de l'immeuble

La Fédération s'est engagée, au moyen d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net (ou la perte nette) réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de la Fédération s'élève à 17,91 % en 2000. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé.

Cette convention est d'une durée indéterminée et la Fédération peut se retirer sur préavis de douze mois.

Dosage des composants pour le paiement du lait

La Fédération, conjointement avec les organismes accrédités et représentant les entreprises laitières, a signé un contrat de service pour le dosage des composants pour le paiement du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, se termine en 2003. La partie estimative des coûts payables par la Fédération s'établit à 350 000 \$ pour chacune des années 2001 et 2002 et à 150 000 \$ pour 2003.

Coût de production

La Fédération a signé un contrat de recherche pour la réalisation du coût de production du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, vient à échéance en 2003. Les versements futurs s'établissent comme suit : 376 907 \$ en 2001, 384 520 \$ en 2002 et 392 285 \$ en 2003.

Un dernier versement de 190 000 \$ sera effectué en 2004 sur la livraison du coût de production de l'année 2003. Le contrat de recherche prévoit également une clause de résiliation et, si elle est exercée, la Fédération s'engage à verser les sommes requises pour compléter le coût de production de l'année en cours.

Campagnes publicitaires et activités de promotion

La Fédération a signé une lettre d'entente avec une agence de publicité pour la réalisation de ses campagnes publicitaires de l'année 2001 et des protocoles d'entente non résiliables à titre de commanditaire pour différents événements et activités de promotion de 2001 et 2002. La Fédération s'est ainsi engagée pour une somme de 2 615 794 \$ en 2001 et 510 000 \$ en 2002.

16 ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES

La Fédération détient 52 % des parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, 52 % du capital-actions du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., 70 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, 70 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. et 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Aucun de ces organismes n'a été consolidé dans les états financiers de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., société constituée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La mission du PATLQ est d'offrir à ses clients (producteurs laitiers dans les espèces bovin et caprin) des services de gestion incluant la collecte, la certification, le traitement, l'analyse des données, les analyses en laboratoire et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers.

Centre d'insémination artificielle du Québec

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction ainsi que de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de rendre des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc.

Novalait inc. est constitué en vertu de la partie 1A de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet se présentent comme suit :

	2 0 0 0	1 9 9 9
	\$	\$
Situation financière		
Total des actifs	1 540 861	1 417 251
Total des passifs	101 576	42 976
Total des actifs nets	1 439 285	1 374 275
	1 540 861	1 417 251
Résultats des activités		
Total des produits	60 714	37 387
Total des charges	538 474	681 505
Excédent des charges sur les produits	(477 760)	(644 118)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(342 452)	(614 237)
Sorties de fonds – activités d'investissement	(5 476)	(170)
Entrées de fonds – activités de financement	542 415	545 288
Augmentation (diminution) des liquidités	194 487	(69 119)

17 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2 0 0 0	1 9 9 9
	\$	\$
Augmentation des débiteurs	(1 961 066)	(2 120 633)
Diminution (augmentation) des frais imputables au prochain exercice	16 557	(2 540)
Augmentation des créditeurs	1 259 821	3 168 211
	(684 688)	1 045 038

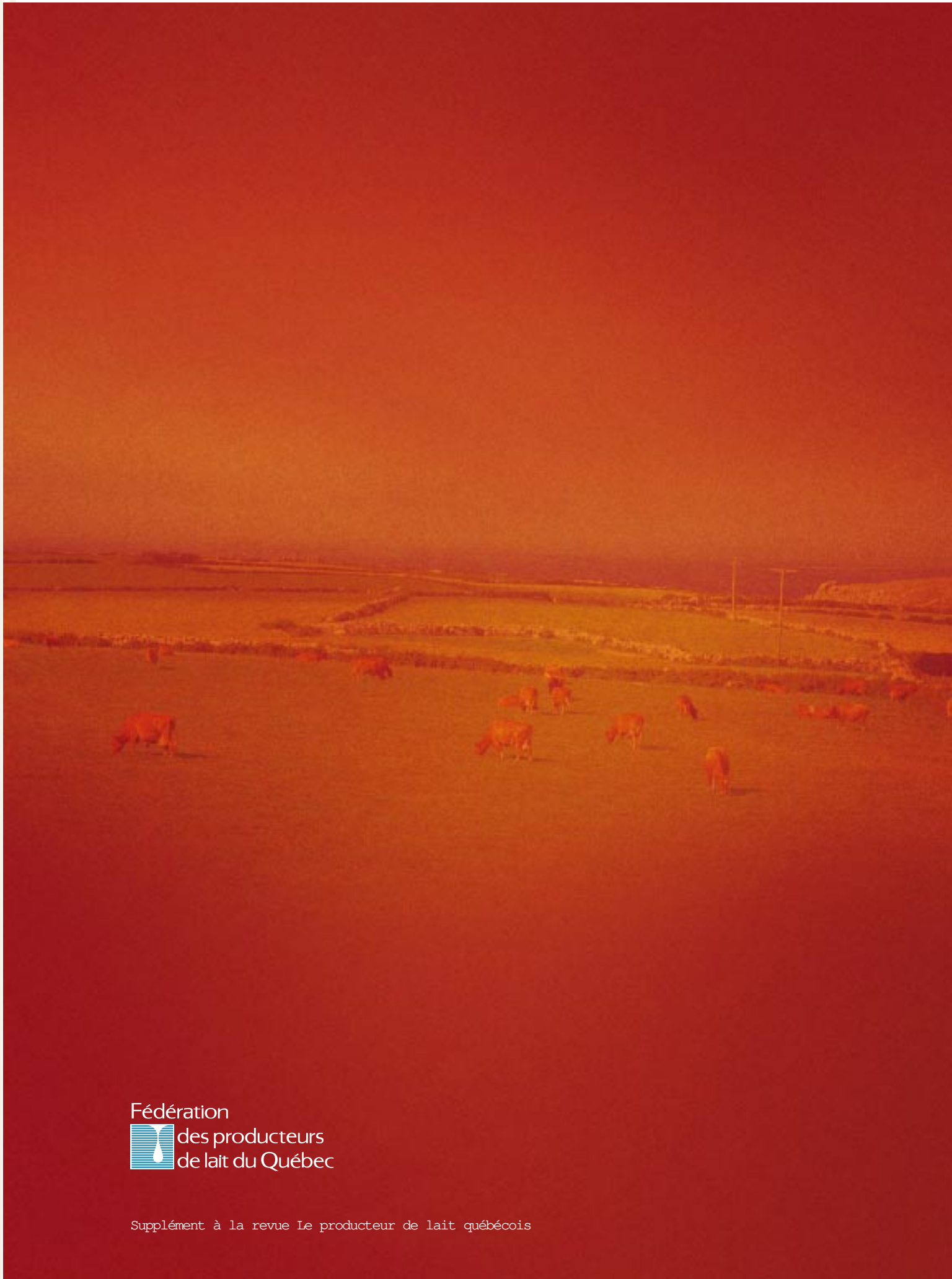
18 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, la Fédération a conclu les opérations suivantes :

	2 0 0 0	1 9 9 9
	\$	\$
Union des producteurs agricoles (Loyer, services techniques et informatiques)	766 753	808 549
Syndicats régionaux (Versements pour les budgets d'opérations et les frais de transport)	2 695 356	2 423 232
Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (Analyses de laboratoire)	335 825	331 930
<i>Le producteur de lait québécois</i> (Ventes d'espaces publicitaires)	39 115	40 602

19 CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.



Fédération
 des producteurs
de lait du Québec

Supplément à la revue Le producteur de lait québécois